



Rapport d'activité

2014

Rapport annuel d'activité de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de la cellule d'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés

Adopté par la Commission Locale de l'Eau

le 12 mars 2015



Le SAGE Nappe de Beauce : rappels et contexte

-
- A map of France showing its administrative regions. The map is color-coded by region: Nord-Pas de Calais (blue), Picardie (orange), Île-de-France (red), Centre-Val de Loire (green), Bretagne (yellow), Normandie (light blue), Pays de la Loire (dark blue), Poitou-Charentes (purple), Aquitaine (dark green), Midi-Pyrénées (light green), Languedoc-Roussillon (pink), Provence-Alpes-Côte d'Azur (light blue), and Corse (red). Major cities are marked with black dots and labeled: Paris, Lille, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Nîmes, Perpignan, Ajaccio, and Bastia. The map also shows the Atlantic Ocean, the English Channel, and the Mediterranean Sea.

Nom de la masse d'eau souterraine	Code de la masse d'eau	Objectifs chimiques		Objectifs quantitatifs		Etat global	
		Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
Calcaires Tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce	4092	Bon état	2027	Bon état sous réserve d'amélioration des règles de gestion	2015	Bon état	2027
Calcaires Tertiaires captifs de Beauce sous forêt d'Orléans	4135	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015

1 

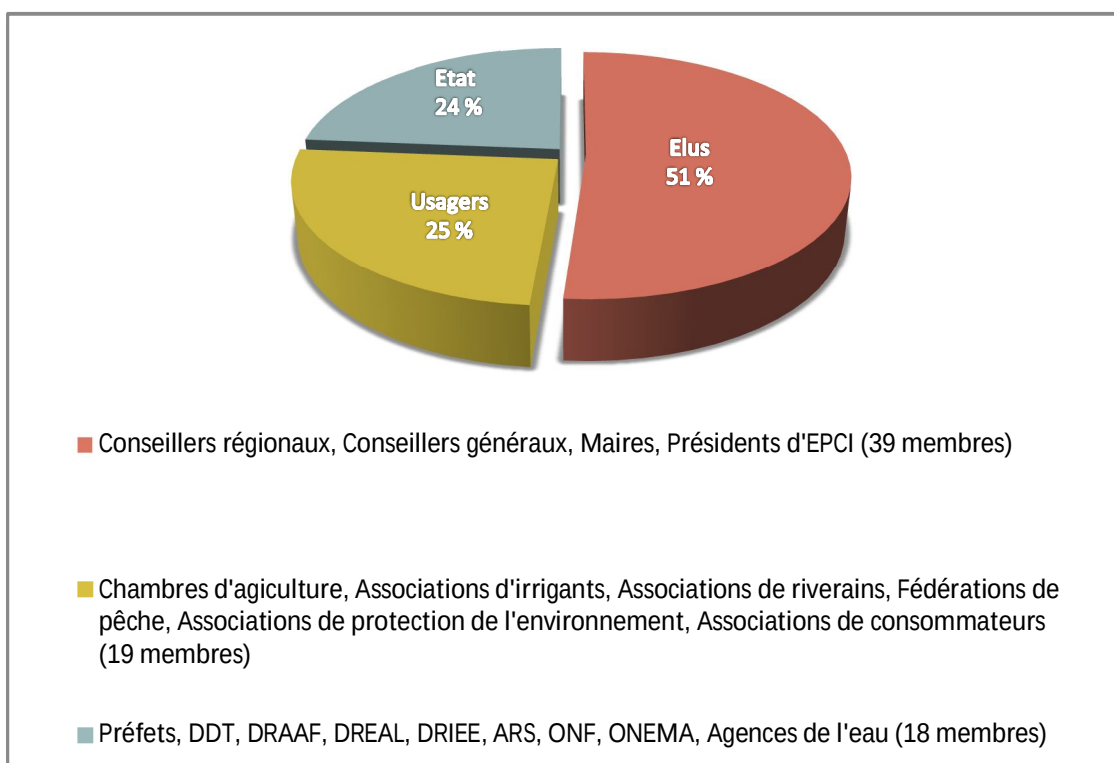
Les dates essentielles



Les principaux enjeux identifiés sur le territoire

Gérer quantitativement la ressource
Assurer durablement la qualité de la ressource
Préserver les milieux naturels
Prévenir et gérer les risques d'inondation et de ruissellement

La composition de la CLE (76 membres)



Support administratif et technique de la CLE

Structure porteuse : Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (Loiret) depuis 2004

Equipe d'animation :

Sophie DERUYVER	Chargée de mission	Temps plein (90%)
Alison LARRAMENDY	Chargée de mission	Temps plein
Catherine PINSON	Secrétaire comptable	Mi-temps

Les activités de la CLE et du bureau de la CLE

Les réunions de la CLE

Au cours de l'année 2014, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie à deux reprises :

Séance plénière du 6 février 2014 – Pithiviers-le-Vieil (45)

L'ordre du jour était le suivant :

- o Point 1 : Validation du compte rendu de la réunion du 28 novembre 2013
- o Point 2 : Avis de la CLE sur le SAGE du bassin du Loir
- o Point 3 : Rapport d'activités 2013 – Projet d'activités et budget prévisionnel 2014
- o Point 4 : Outils de communication pour diffusion en 2014
- o Point 5 : Tableau de bord (données à fin 2012)
- o Point 6 : Questions diverses

Lors de cette séance plénière, la CLE a :

- rendu un avis favorable sur le projet de SAGE du bassin du Loir
- adopté le rapport d'activités et le rapport financier 2013
- voté le projet d'activités et le budget prévisionnel 2014
- adopté et donné son accord pour la diffusion des outils de communication suivants :
 - Outils d'aide à la réalisation des inventaires de zones humides (plaquette d'information « zones humides », fiches communales réalisées à partir des résultats de l'étude de prélocalisation, cahier des charges « type » pour la réalisation des inventaires locaux)
 - Guide pratique pour la mise en œuvre du SAGE par les acteurs locaux
 - Guide sur l'articulation du SAGE avec les documents d'urbanisme

Séance plénière du 27 novembre 2014 – Boiscommun (45)

L'ordre du jour était le suivant :

- o Point 1 : Election du Président, des Vice-présidents et des membres du bureau suite aux élections municipales
- o Point 2 : Désignation des représentants à la commission InterSage Nappe de Beauce/Orge-Yvette
- o Point 3 : Validation du compte-rendu du 6 février 2014
- o Point 4 : Avis de la CLE sur les contrats de gestion de l'eau des bassins de la Juine (91), du Loing (45), de la Tronne (41) et du Loir médian (41)
- o Point 5 : Délibération relative à une demande d'adhésion de la structure porteuse du SAGE à l'application cartographique CARMEN
- o Point 6 : Questions diverses.

Lors de cette réunion :

- Mme BÉVIÈRE a été réélue à la présidence de la CLE à l'unanimité des votants
- Mme CROSNIER, M. LIROCHON et Mme BUDELOT ont été élus respectivement 1er, 2ème et 3ème vice-présidents de la CLE
- MM. COCHET, RENAULT, DE RAFELIS, et JOFFROY ont été élus membres du Bureau pour le collège des collectivités (pas de changement pour les autres collèges)
- La CLE a rendu un avis favorable sur :
 - o le projet de contrat de bassin de la Juine et de ses affluents
 - o le projet de contrat global Loing en Gâtinais
 - o le projet de contrat territorial de la Tronne

Les réunions du bureau de la CLE

Le bureau de la CLE s'est réuni une seule fois au cours de l'année 2014.

Réunion du 13 janvier 2014 – Pithiviers (45)

L'ordre du jour était le suivant :

- o Point 1 : Validation du compte rendu de la réunion du 16 décembre 2013
- o Point 2 : Avis de la CLE sur la demande d'autorisation concernant la mise en place de cultures irriguées avec la création d'un forage à Méréville (91)
- o Point 3 : Guide sur l'articulation du SAGE avec les documents d'urbanisme
- o Point 4 : Guide pratique pour la mise en œuvre du SAGE
- o Point 5 : Tableau de bord n°2
- o Point 6 : Point d'information sur l'évaluation de l'état quantitatif de la Nappe de Beauce dans le cadre de la révision des SDAGE
- o Point 7 : Affaires diverses
 - Contrat global Essonne amont
 - SAGE Loir
 - Implantation d'aires de passage pour les gens du voyage dans le secteur sud Essonne

Les avis de la CLE

Les avis sur les projets de contrats/SAGE

DOSSIER	TYPE DE DOSSIER	ORGANISME AYANT SAISI/INFORME LA CLE	PÉTITIONNAIRE DU PROJET	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET	AVIS DE LA CLE
Projet de SAGE du bassin du Loir	SAGE	CLE du SAGE Loir		Bassin du Loir	Favorable

DOSSIER	TYPE DE DOSSIER	ORGANISME AYANT SAISI/INFORME LA CLE	PETITIONNAIRE DU PROJET	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET	AVIS DE LA CLE
Projet de contrat global Essonne amont (45)	Contrat	Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais		Bassin de l'Essonne amont (Euf, Rimarde)	Favorable
Projet de contrat de bassin de la Juine et de ses affluents (91)	Contrat	Syndicat intercommunal mixte pour l'Aménagement et l'entretien de la Rivière la Juine et de ses Affluents (SIARJA)		Bassin de la Juine et affluents	Favorable
Projet de contrat global Loing en Gâtinais (45)	Contrat	Syndicat du Pays du Gâtinais		Bassin du Loing et affluents	Favorable
Projet de contrat territorial de la Tronne	Contrat	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Tronne et de ses affluents (SIAT)		Bassin de la Tronne et affluents	Favorable
Projet de contrat territorial pour la protection du captage de Villemore, Saint-Denis-les-Ponts (28)	Contrat territorial	Agence de l'Eau Loire Bretagne	Syndicat intercommunal des eaux de Saint-Denis-les-Ponts	Communes de Saint-Denis-les-Ponts, Douy et la Chapelle-du-Noyer	Favorable
Projet de contrat territorial pour la protection des captages du Beauvoir et d'Orsonville (28)	Contrat territorial	Agence de l'Eau Loire Bretagne	Ville de Chateaudun	Communes de Châteaudun, Jallans, Donnemain-Saint-Mamès, Lutz-en-Dunois et Moléans	Favorable

Les avis sur les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau

DOSSIER	TYPE DE DOSSIER	ORGANISME AYANT SAISI	PETITIONNAIRE DU PROJET	RUBRIQUE NOMENCLATURE EAU	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET	AVIS DE LA CLE
Demande d'autorisation relative à la mise en place de culture irriguée avec la création d'un forage d'usage agricole à Méréville (91)	IOTA soumis à autorisation	Préfecture de l'Essonne	EARL CHENAIN	1.1.1.0 1.3.1.0	Bassin Seine Normandie Département de l'Essonne Commune de Méréville	Avis favorable avec réserve
Demande d'autorisation pour le réaménagement des berges, la renaturation du lit de l'Orge et la restauration de la promenade dans l'espace naturel Duparchy (91)	IOTA soumis à autorisation	Préfecture de l'Essonne	Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval	3.1.2.0 3.1.4.0	Bassin Seine Normandie Département de l'Essonne Communes de Viry-Châtillon et Savigny-sur-Orge	Avis favorable

DOSSIER	TYPE DE DOSSIER	ORGANISME AYANT SAISI	PETITIONNAIRE DU PROJET	RUBRIQUE NOMENCLATURE EAU	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET	AVIS DE LA CLE
Demande d'autorisation pour la création et l'exploitation d'un forage agricole (remplacement d'un forage existant) à Saint-Hilaire-sur-Puiseaux (45) - SCEA DE CORMEMIN	IOTA soumis à autorisation	Préfecture du Loiret	SCEA DE CORMEMIN	1.1.1.0 1.3.1.0	Bassin Seine Normandie Département du Loiret Commune de Saint-Hilaire-sur-Puiseaux	Avis favorable
Demande d'autorisation pour la création et l'exploitation d'un forage agricole (remplacement d'un forage existant) à Saint-Hilaire-sur-Puiseaux (45) - SCEA LA BREUILLE	IOTA soumis à autorisation	Préfecture du Loiret	SCEA LA BREUILLE	1.1.1.0 1.3.1.0	Bassin Seine Normandie Département du Loiret Commune de Saint-Hilaire-sur-Puiseaux	Avis favorable
Demande d'autorisation pour la création et l'exploitation d'un forage agricole à Aschères-le-Marché (45)	IOTA soumis à autorisation	Préfecture du Loiret	M. Sébastien PICHARD	1.1.1.0 1.3.1.0	Bassin Loire Bretagne Département du Loiret Commune d'Aschères-le-Marché	Avis favorable
DIG et demande d'autorisation relatives aux travaux du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Loir median portés par le SieraVL et le Syndicat Mixte du Réveillon (41)	DIG + IOTA soumis à autorisation	DDT du Loir-et-Cher	SieraVL (Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Réalisations et d'Aménagement de la Vallée du Loir) et Syndicat Mixte du Réveillon.	3.1.2.0 3.1.5.0	Bassin Loire Bretagne Département du Loir-et-Cher	Avis favorable
DIG et demande d'autorisation relatives aux travaux d'entretien et de restauration sur la Tronne et ses affluents (41)	DIG + IOTA soumis à autorisation	DDT du Loir-et-Cher	Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Tronne et de ses affluents	3.1.1.0 3.1.2.0 3.1.5.0	Bassin Loire Bretagne Département du Loir-et-Cher	Avis favorable
Demande d'autorisation pour la réalisation d'un doublet de forages géothermiques sur le site du groupe scolaire du Buisson, sur la commune de Villemandeur (45)	IOTA soumis à autorisation	Préfecture du Loiret	Commune de Villemandeur	1.1.1.0 1.1.2.0 1.3.1.0 5.1.1.0	Bassin Seine Normandie Département du Loiret Commune de Villemandeur	Pas d'avis officiel en l'absence de CLE mais examen du dossier par la cellule d'animation
Demande d'autorisation de prélèvement d'eau à partir des forages d'eau potable situés sur les communes de Saran et Chanteau (45)	IOTA soumis à autorisation	Préfecture du Loiret	Commune de Saran	1.1.1.0 1.3.1.0	Bassin Seine Normandie Département du Loiret Commune de Saran	Pas d'avis officiel en l'absence de CLE mais examen du dossier par la cellule d'animation
Dossier de DIG et de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la réalisation du programme pluriannuel d'entretien et d'aménagement 2014-2018 de la Juine et de ses affluents (91)	DIG + IOTA soumis à déclaration	Préfecture de l'Essonne	Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'entretien de la Rivière la Juine et de ses Affluents (SIARJA)	3.1.4.0	Bassin Seine Normandie Département de l'Essonne Bassin versant de la Juine	Pas d'avis officiel en l'absence de CLE mais examen du dossier par la cellule d'animation
Dossier d'autorisation pour l'exploitation d'une installation de méthanisation sur la commune d'Echarcon (91)	ICPE	Préfecture de l'Essonne	Société SEMAVERT		Bassin Seine Normandie Département de l'Essonne Commune d'Echarcon	Pas d'avis officiel en l'absence de CLE mais examen du dossier par la cellule d'animation

DOSSIER	TYPE DE DOSSIER	ORGANISME AYANT SAISI	PETITIONNAIRE DU PROJET	RUBRIQUE NOMENCLATURE EAU	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET	AVIS DE LA CLE
Dossier d'autorisation pour la réalisation du nouveau forage de production d'eau potable F6 "des Gâtines" sur la commune de la Forêt Sainte-Croix (91)	IOTA soumis à autorisation	Préfecture de l'Essonne	Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Beauce	1.1.2.0 1.3.1.0	Bassin Seine Normandie Département de l'Essonne Commune de la Forêt Sainte-Croix	Pas d'avis officiel en l'absence de CLE mais examen du dossier par la cellule d'animation
Dossier d'autorisation pour la création et l'exploitation d'un forage d'irrigation agricole sur le territoire de la commune de Cortrat (45) - EARL PESTY	IOTA soumis à autorisation	Préfecture du Loiret	EARL PESTY	1.1.1.0 1.3.1.0	Bassin Seine Normandie Département du Loiret Commune de Cortrat	Pas d'avis officiel en l'absence de CLE mais examen du dossier par la cellule d'animation
Dossier d'autorisation pour le projet d'aménagement secteur nord Bois Bourdon sur la commune d'Etampes (91)	IOTA soumis à autorisation	Préfecture de l'Essonne	Société LOTICIS	2.1.5.0	Bassin Seine Normandie Département de l'Essonne Commune d'Etampes	Pas d'avis officiel en l'absence de CLE mais examen du dossier par la cellule d'animation
Demande d'autorisation de prélèvement d'eau à partir des forages d'eau potable situés sur la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin (45)	IOTA soumis à autorisation	Préfecture du Loiret	Commune de la Chapelle-Saint-Mesmin	1.1.2.0 1.3.1.0	Bassin Seine Normandie Département de l'Essonne Commune de la Chapelle-Saint-Mesmin	Pas d'avis officiel en l'absence de CLE mais examen du dossier par la cellule d'animation
Dossier de déclaration pour la création et l'exploitation d'un forage à usage d'irrigation de quatre hectares de cultures maraichères et de petits fruits (débit < 8 m3/h) par la commune de Chécy (45)	IOTA soumis à déclaration	Préfecture du Loiret	Commune de Chécy	1.1.1.0 1.3.1.0 (déclaration)	Bassin Loire Bretagne Département du Loiret Commune de Chécy	Pas d'avis officiel en l'absence de CLE mais examen du dossier par la cellule d'animation
Demande d'autorisation de prélèvement d'eau à partir du forage d'eau potable "Le Petit Noyer" appartenant à la commune d'Escrennes (dossier de régularisation) (45)	IOTA soumis à autorisation	Préfecture du Loiret	Commune d'Escrennes	1.1.2.0 1.3.1.0	Bassin Seine Normandie Département du Loiret Commune d'Escrennes	Pas d'avis officiel en l'absence de CLE mais examen du dossier par la cellule d'animation
Demande d'augmentation de prélèvement - Société PARMENTINE PRODUCTION à Voves (28)	ICPE	Préfecture d'Eure-et-Loir	Société PARMENTINE PRODUCTION	1.3.1.0 (déclaration)	Bassin Loire Bretagne Département d'Eure-et-Loir Commune de Voves	Pas d'avis officiel en l'absence de CLE mais examen du dossier par la cellule d'animation
Demande d'autorisation de prélèvement d'eau à partir des forages d'eau potable situé sur la commune de Quiers-sur-Bezonde (45)	IOTA soumis à autorisation	Préfecture du Loiret	Commune de Quiers-sur-Bezonde	1.1.2.0 1.3.1.0	Bassin Seine Normandie Département du Loiret Commune de Quiers-sur-Bezonde	Pas d'avis officiel en l'absence de CLE mais examen du dossier par la cellule d'animation
Demande d'autorisation pour la réalisation de la ZAC des bords de Seine aval et l'exploitation des installations et ouvrages de la ZAC aval et amont sur les communes d'Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge (91)	IOTA soumis à autorisation	Préfecture de l'Essonne	Société Anonyme d'Economie Mixte Essonne Aménagement	2.1.5.0 (rejet d'eaux pluviales) 3.2.2.0 (remblais en lit majeur)	Bassin Seine Normandie Département de l'Essonne Communes d'Athis-Mons et de Juvisy-sur-Orge	Pas d'avis officiel en l'absence de CLE mais examen du dossier par la cellule d'animation

DOSSIER	TYPE DE DOSSIER	ORGANISME AYANT SAISI	PETITIONNAIRE DU PROJET	RUBRIQUE NOMENCLATURE EAU	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET	AVIS DE LA CLE
Projet d'aménagement du grand pôle intermodal de Juvisy-sur-Orge (91)	IOTA soumis à autorisation	Préfecture de l'Essonne	Société Nationale des Chemins de Fer	1.1.1.0 1.2.2.0 2.2.1.0 2.2.3.0 3.2.2.0 2.1.5.0 3.2.2.0	Bassin Seine Normandie Département de l'Essonne Communes d'Athis-Mons et de Juvisy-sur-Orge	Pas d'avis officiel en l'absence de CLE mais examen du dossier par la cellule d'animation
Demande d'autorisation de prélèvement d'eau à partir des forages d'eau potable appartenant au SIAEP de Gidy Cercottes Huêtre et de déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation et des périmètres de protection des captages (45)	IOTA soumis à autorisation	Préfecture du Loiret	SIAEP de Gidy Cercottes Huêtre	1.1.2.0 1.3.1.0	Bassin Loire Bretagne Département du Loiret Communes de Gidy et Cercottes	Avis favorable
Demande d'autorisation de prélèvement d'eau à partir du forage d'eau potable "Le Baugé" appartenant à la commune de Nogent sur Vernisson (45)	IOTA soumis à autorisation	Préfecture du Loiret	Commune de Nogent sur Vernisson	1.1.2.0 1.3.1.0	Bassin Seine Normandie Département du Loiret Communes de Nogent-sur-Vernisson	Avis favorable
Demande d'autorisation de création d'un forage d'irrigation sur la commune de Mulsans (41)	IOTA soumis à autorisation	Préfecture du Loir-et-Cher	Commune de Mulsans	1.1.2.0 1.3.1.0	Bassin Loire Bretagne Département du Loir-et-Cher Communes de Mulsans	Avis favorable

Les avis sur les projets de délimitation de zones de protection des Aires d'Alimentation de Captage (AAC)

DOSSIER	TYPE DE DOSSIER	ORGANISME AYANT SAISI	PETITIONNAIRE DU PROJET	RUBRIQUE NOMENCLATURE EAU	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET	AVIS DE LA CLE
Projet d'arrêté relatif à la délimitation de l'aire d'alimentation du captage d'eau destinée à la consommation humaine situé au lieu-dit "Les Prés Nollets" sur la commune de Bonneval (28)	Délimitation AAC	Préfecture d'Eure-et-Loir	Communes de Alluyes, Bonneval , Dangeau, Montboissier , Montharville, Moriers , Pré-Saint-Evrault , Saumeray, Trizay-les-Bonneval	1.1.2.0 1.3.1.0	Bassin Loire Bretagne Département d'Eure-et-Loir Communes de Alluyes, Bonneval, Dangeau, Montboissier, Montharville, Moriers, Pré-Saint-Evrault, Saumeray, Trizay-les-Bonneval	Avis favorable

Autres dossiers soumis à l'avis de la CLE

DOSSIER	TYPE DE DOSSIER	ORGANISME AYANT SAISI	PETITIONNAIRE DU PROJET	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET	AVIS DE LA CLE
Projet de SCOT SUD YVELINES	Document d'urbanisme	DDT des Yvelines	Syndicat Mixte d'Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Yvelines	Bassin Seine Normandie Département des Yvelines (15 communes)	Avis favorable

DOSSIER	TYPE DE DOSSIER	ORGANISME AYANT SAISI	PETITIONNAIRE DU PROJET	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET	AVIS DE LA CLE
Projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRI) de la vallée du Loir	PPRI	Préfecture d'Eure-et-Loir	Préfecture d'Eure-et-Loir	Bassin Loire Bretagne Département d'Eure-et-Loir Communes de Saumeray, Alluyes, Montboissier, Bonneval, Saint-Maur-sur-Loir, Saint-Christophe, Moléans, Marboué, Donnemain-Saint-Mamès, Chateaudun, Saint-Denis-les-Ponts, Douy, Autheuil, Saint-Hilaire-sur-Yerre, Montigny-le-Gannelon, Cloyes-sur-le Loir et Romilly-sur-Aigre	Pas d'avis officiel en l'absence de CLE mais examen du dossier par la cellule d'animation
Projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRI) de la vallée de l'Eure	PPRI	Préfecture d'Eure-et-Loir	Préfecture d'Eure-et-Loir	Bassin Loire Bretagne Département d'Eure-et-Loir Communes de Maintenon, Pierres, Villiers-le-Morhier, Nogent-le-Roi, Lormaye, Coulombs, Chaudon, Bréchamps, Villemeux-sur-Eure, Charpont, Ecluzelles, Luray, Mezières-en-Drouais, Sainte-Gemme-Moronval, Dreux, Chérisy et Montreuil	Pas d'avis officiel en l'absence de CLE mais examen du dossier par la cellule d'animation

Les réunions suivies par la cellule d'animation et la Présidente de la CLE

Le suivi des travaux menés par les acteurs locaux

Au cours de l'année 2014, la Présidente de la CLE et la cellule d'animation ont participé à plusieurs comités de pilotage, groupes de travail et autres réseaux techniques.

Suivi des études menées par les acteurs locaux

- Comité de pilotage du projet d'amélioration qualitative et quantitative du bassin du Puiseaux et du Vernisson
- Comité de pilotage de l'étude préalable à la restauration hydromorphologique des cours d'eau et au rétablissement des continuités écologiques dans le bassin versant de l'Ecole
- Comité de pilotage de l'étude « zones humides » menée par l'Agence de l'eau Seine Normandie sur le bassin Seine amont

Suivi des contrats territoriaux et globaux

- Comité de pilotage du contrat global Essonne amont
- Comité de pilotage du contrat global de l'Ecole
- Comité de pilotage du contrat de bassin de la Juine
- Comité de pilotage du contrat territorial du bassin de la Cisse

Suivi des SAGE limitrophes

- Groupe de travail « Zones humides » - SAGE Orge Yvette
- Groupe de travail « Gestion quantitative » - SAGE Loir

Participation aux travaux relatifs aux SDAGE

- Comité Technique Territorial « Loire Moyenne » (AELB)
- Groupe de travail élargi MISEN 28 Programme de mesures SDAGE Loire Bretagne
- Concertation sur le programme de mesures du SDAGE Seine Normandie sur le bassin Juine Ecole Essonne (DDT91/DRIEE/AESN)

Autres réunions

- Réunion de préparation de la campagne d'irrigation 2014
- Réunion de présentation des plaquettes « Entretien des cours d'eau » - DDT45
- Groupe Régional de concertation « nitrates »
- Comité de suivi du Plan Départemental de l'Eau de Seine-et-Marne
- Réunion d'information sur le 5^e programme d'actions « nitrates » en région Centre
- Réunion d'information sur la phase 1 de l'étude relative à la délimitation du bassin d'alimentation du captage d'Averdon (41)

- Réunion d'information sur la révision de la liste des captages prioritaires suite à la conférence environnementale
- Comité des usages du Loiret

Réflexion sur la gouvernance et le financement du SAGE

- Réflexion sur les conditions de financement du SAGE Nappe de Beauce à partir de 2015 – Réunion avec les financeurs le 22 juillet 2014 et le 31 octobre 2014 (AESN)

Autres participations de la Présidente de la CLE

Au cours de l'année 2014, la CLE a été représentée par sa Présidente au sein de plusieurs manifestations et comités:

- Comité d'orientation de l'Organisme unique d'Eure-et-Loir pour le secteur « Beauce centrale »,
- Comité consultatif de l'EPTB Seine Grands Lacs,
- Comité de bassin Loire Bretagne
- Comité de pilotage pour l'évaluation de la politique d'accompagnement des SAGE sur le bassin Loire Bretagne
- Comité National de l'Eau
- Journées des présidents de SAGE organisées par les agences de l'eau

Participations aux séminaires organisés pour les animateurs de SAGE

Au cours de l'année 2014, la cellule animation a participé à plusieurs réunions organisées par les Agences de l'Eau, les services de l'Etat et les Régions. :

- Séminaire des animateurs SAGE organisé par l'AESN le 20 mars 2014

La mise en Œuvre du SAGE

La mise en œuvre du SAGE repose, d'une part, sur le respect et l'application de ses prescriptions réglementaires et, d'autre part, sur la réalisation d'actions concrètes et de projets menés par les acteurs locaux du territoire par l'intermédiaire notamment des contrats de gestion de l'eau développés par les agences de l'eau.

Un tableau de synthèse de l'ensemble des dispositions, fiches actions et articles du SAGE, avec l'identification des acteurs potentiels pour leur mise en œuvre/application et l'état d'avancement est présenté en annexe de ce document.

Afin de suivre et d'évaluer l'avancement du SAGE, la CLE s'est dotée d'un outil de pilotage sous la forme d'un tableau de bord qui se compose d'un ensemble d'indicateurs de suivi. Le tableau de bord est consultable sur le site internet www.sage-beauce.fr.

Les études globales menées par la Commission Locale de l'Eau

Etudes sur l'incidence des forages proximaux sur le débit des cours d'eau

Lancées en 2011, trois études d'incidence ont été menées par le groupement TELOSIA/HYDRIAD sur le territoire du SAGE. Elles concernent les bassins versants des Mauves, de l'Essonne amont et de la Cisse.

Au cours de l'année 2014, les résultats de la phase 1 de l'étude (Etude de l'incidence des forages proximaux) ont été présentés aux irrigants des secteurs Essonne amont (le 31/01/2014 à Aulnay la rivière) et Mauves (le 28/04/2014 à Meung-sur-Loire).

Les comités de pilotage de chaque secteur se sont réunis afin de valider les solutions alternatives proposées pour limiter l'incidence des ouvrages les plus impactants (phase 2 de l'étude) :

- le 03 juillet mars 2014 à Pithiviers pour le secteur 2 « Essonne amont » (45)
- le 14 octobre 2014 à Maves pour le secteur 3 « Cisse » (41)
- le 14 octobre 2014 à Meung-sur-Loire pour le secteur 4 « Mauves » (45)

Des réunions de restitution auprès des irrigants concernés seront organisées début 2015 pour chaque secteur. Il est également prévu de réunir les porteurs de projets potentiels pour leur présenter la démarche engagée sur le bassin du Fusin.

Etude sur l'évaluation de la teneur en nitrate de l'eau s'infiltrant dans le sol

La disposition n°6 du SAGE relative à la pollution par les nitrates d'origine agricole prévoit la mise en place d'un suivi annuel des fuites de nitrates vers les eaux souterraines. Ce suivi doit comprendre une première mesure du reliquat d'azote minéral dans le sol réalisée à l'entrée de la période de percolation et une seconde mesure réalisée à la sortie de la période de drainage.

En application de cette disposition, une première campagne de mesures a été menée au cours de l'hiver 2011-2012. Faute de financement, cette opération n'a pas pu être reconduite au cours de l'hiver 2012-2013. Une deuxième campagne a été réalisée au cours de l'hiver 2013-2014. Le marché a été attribué à la Chambre Régionale d'agriculture de la Région Centre qui avait déjà assuré le suivi de la première campagne. Le comité de pilotage s'est réuni le 3 octobre 2014 pour valider les résultats de cette campagne et préparer la campagne 2014-2015.

Les contrats de gestion de l'eau

Le territoire du SAGE compte 8 contrats territoriaux signés avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne et 7 contrats globaux signés avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Des fiches synthétiques de présentation des contrats et des actions menées sont annexées à ce document.

Bassin Seine Normandie	Outil contractuel	Structure porteuse	Etat d'avancement	Thématiques
	Contrat global Orge amont	Syndicat Mixte du Bassin supérieur de l'Orge	Mise en œuvre	Multithématique
	Contrat global Orge aval	Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge	Mise en œuvre	Multithématique
	Contrat global Essonne amont	Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	Mise en œuvre du 3 ^{ème} contrat	Multithématique
	Contrat global Essonne aval	SIARCE	Elaboration	Multithématique
	Contrat global de la Juine	Syndicat Intercommunal Mixte pour l'Aménagement et l'Entretien de la Juine et de ses Affluents	Mise en œuvre	Multithématique
	Contrat global de l'Ecole	Parc Naturel Régional du Gâtinais Français et Syndicat Intercommunal de la rivière Ecole	Mise en œuvre	Multithématique
	Contrat global du Loing	Syndicat Mixte du Pays Gâtinais	Signature du 2 ^{ème} contrat	Multithématique
	PPRE Voise	Syndicat de la basse Voise	Elaboration	Milieus aquatiques

Bassin Loire Bretagne	Outil contractuel	Structure porteuse	Etat d'avancement	Thématiques
	Contrat territorial de la Bonnée	Syndicat de la Bonnée	Mise en œuvre	Milieus aquatiques
	Contrat territorial de la Cisse	Syndicat mixte du Bassin de la Cisse et de ses affluents	Elaboration du 2 ^{ème} contrat	Multithématique
	Contrat territorial des Mauves	Syndicat des Mauves	Mise en œuvre	Milieus aquatiques
	Contrat territorial de la Tronne	Syndicat d'Aménagement de la Tronne	En cours de signature	Milieus aquatiques
	Contrat territorial du Cens	Syndicat des bassins versants de la Bionne, du Cens et de la Crénolle et de leurs affluents	Mise en œuvre	Milieus aquatiques
	Contrat territorial de la Bionne		Elaboration	Milieus aquatiques
	Contrat territorial Loir amont	S.M.A.R. Loir 28	Mise en œuvre	Multithématique
	Contrat territorial Loir médian	SIERAVL	En cours de signature	Multithématique

Une **réunion d'échange** entre animateurs de contrats/SAGE a été organisée le 13 novembre 2014 à Pithiviers autour de la thématique « Pollution Diffuse ».

L'ordre du jour était le suivant :

- Actualités autour du SAGE – *Cellule d'animation du SAGE*
- Contrat global du Loing
 - o Présentation du contrat 2014-2018 – *Guillaume KPAMEGAN*
 - o Zoom sur le volet agricole, rôle et missions de l'animateur – *Nathalie FRANCOIS*
- Accompagnement des collectivités pour la réduction des pesticides en Seine-et-Marne – *Olivier CAUDY (CG77)*
- Contrat territorial Loir Médian – *Natacha MOSNIER*
 - o Démarche initiée auprès des collectivités pour la mise en place de plans de gestion et d'entretien des espaces communaux
 - o Elaboration du programme d'actions du volet agricole

Etat d'avancement des contrats de gestion de l'eau

Situation au 31 décembre 2014

Contrat Global / AESN

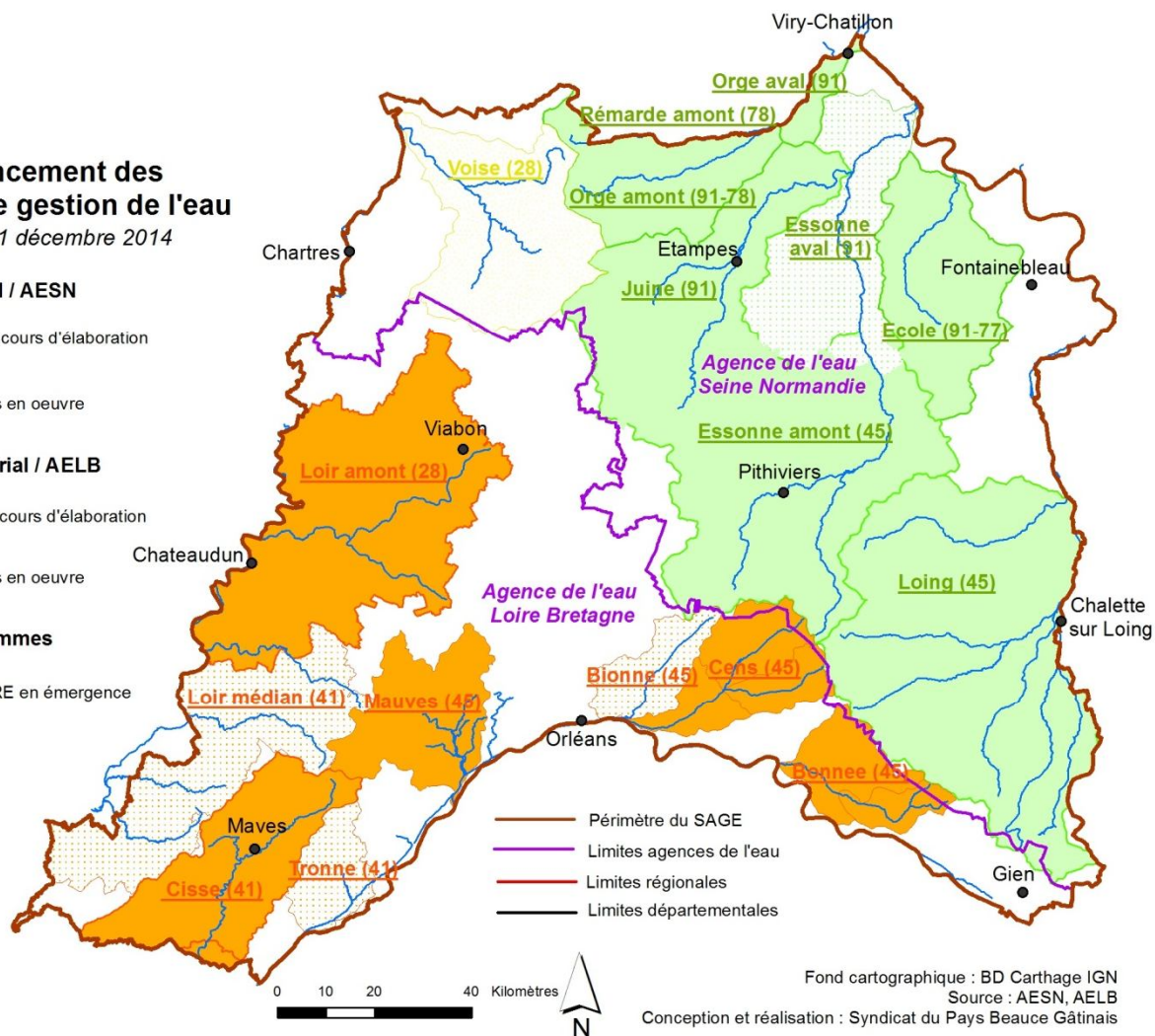
-  En cours d'élaboration
-  Mis en oeuvre

Contrat Territorial / AELB

-  En cours d'élaboration
-  Mis en oeuvre

Autres programmes

-  PPRE en émergence



Les actions de communication

Les outils d'aide à la réalisation des inventaires de zones humides

- *Plaquette d'information « Zones humides »*
- *Fiches communales de prélocalisation des zones humides*
- *Cahier des charges type pour les inventaires locaux*

Ces documents réalisés par la cellule d'animation ont largement été diffusés au cours de l'année 2014 auprès des communes, des communautés de communes et des syndicats de rivière.

Les guides pratiques

Guide sur l'articulation du SAGE avec les documents d'urbanisme

Ce guide a largement été diffusé au cours de l'année 2014 auprès des communes, communautés de communes et structures porteuses de SCOT.

Une réunion d'information auprès des structures porteuses de SCOT a été organisée le 30 septembre 2014 pour présenter le guide.

Guide pratique pour la mise en œuvre du SAGE à destination des acteurs locaux

Ce guide a largement été diffusé au cours de l'année 2014 auprès des communes, communautés de communes, chambres d'agriculture, syndicats de rivière, syndicats d'eau et d'assainissement.

Le site Web : www.sage-beauce.fr

Le site du SAGE Nappe de Beauce a été entièrement refondu au cours de l'année 2014. Il offre désormais une interface plus conviviale avec un accès facilité aux documents essentiels. On y retrouve notamment les comptes rendus de réunions, les avis rendus par la CLE, les arrêtés préfectoraux et autres documents relatifs au SAGE. Un espace réservé aux membres de la CLE a également été créé. Il permet de mettre en ligne les documents préparatoires aux réunions. Ce site est administré et régulièrement mis à jour par la cellule d'animation.

ANNEXES

ANNEXE

Arborescence synthétique des dispositions, fiches actions et articles du SAGE, identification des acteurs potentiels pour leur mise en œuvre/application et état d’avancement

A noter que seuls les dispositions et les articles du SAGE ont une valeur réglementaire, les fiches actions sont des préconisations supplémentaires sans valeur obligatoire

			Mise en œuvre/application	Date limite	Etat d’avancement
Objectif spécifique n°1 GERER QUANTITATIVEMENT LA RESSOURCE	PAGD	Disposition n°1 : gestion quantitative de la ressource en eau souterraine	SE/CLE/OU	2013	En application depuis l’approbation du SAGE
		Disposition n°2 : mise en place de schémas de gestion des Nappes captives réservées à l’Alimentation en eau potable (NAEP)	SE	2013	En application depuis l’approbation du SAGE
		Disposition n°3 : gestion quantitative de la ressource en eau superficielle	SE	2013	En application depuis l’approbation du SAGE
		Disposition n°4 : réduction de l’impact des forages proximaux	CLE/SE	2013/2018(études)	Etudes d’incidence en cours de réalisation
		Fiche action n°1 : connaître l’ensemble des prélèvements	CLE	-	
		Fiche action n°2 : suivre l’ensemble des prélèvements	CLE/OU/SE	-	
		Fiche action n°3 : informer les irrigants concernés par le système de gestion volumétrique	OU	-	
		Fiche action n°4 : promouvoir et mettre en place des techniques moins consommatrices d’eau	AL/CLE	-	
		Fiche action n°5 : mieux gérer les forages proximaux	CLE	-	
		Fiche action n°6 : recenser et réduire les fuites de l’Alimentation en Eau Potable (AEP)	AL	-	
		Fiche action n°7 : promouvoir la réalisation de Schémas Départementaux d’Alimentation en Eau Potable	AL	-	
	Règlement	Article n°1 : les volumes annuels prélevables pour l’irrigation	SE/OU	2013	En application depuis l’approbation du SAGE
		Article n°2 : les volumes prélevables annuels pour les usages industriels et économiques, hors irrigation	SE	2013/2015(contrôle)	En application depuis l’approbation du SAGE
		Article n°3 : les volumes prélevables annuels pour l’alimentation en eau potable	SE	2013/2015(contrôle)	En application depuis l’approbation du SAGE
		Article n°4 : Schémas de gestion pour les Nappes à réserver dans le futur pour l’Alimentation en Eau Potable (NAEP)	SE	2013	En application depuis l’approbation du SAGE
		Article n°5 : les prélèvements en nappe à usage géothermique	SE	2013	En application depuis l’approbation du SAGE
Objectif spécifique n°2 ASSURER DURABLEMENT LA QUALITE DE LA RESSOURCE	PAGD	Disposition n°5 : délimitation des aires d’alimentation des captages prioritaires et définition de programmes d’actions	SE/AL	2013/2015	En cours de réalisation
		Disposition n°6 : mise en place d’un réseau de suivi et d’évaluation de la pollution par les nitrates d’origine agricole	CLE/SE	2013	2ème campagne de suivi en cours
		Disposition n°7 : mise en place d’un plan de réduction de l’usage des produits phytosanitaires	CLE/CRAE/SE/AL	2013/2014	Action n°17 programmée pour 2014
		Disposition n°8 : restriction d’utilisation des produits phytosanitaires pour la destruction des Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates (CIPAN)	SE	2013	En application depuis l’approbation du SAGE
		Disposition n°9 : délimitation d’une zone de non traitement à proximité de l’eau	SE	2014	Aucun arrêté pris
		Disposition n°10 : interdiction de l’utilisation des produits phytosanitaires à proximité de l’eau et des exutoires	SE	2014	Aucun arrêté pris
		Disposition n°11 : étude pour la mise en conformité des dispositifs d’assainissement collectif les plus impactants	CLE/AL/SE	2016(étude)/2019	Etude programmée pour 2014
		Disposition n°12 : mise en conformité des dispositifs d’assainissement non collectif (ANC) les plus impactants	AL	2018	?
		Disposition n°13 : étude pour une meilleure gestion des eaux pluviales dans les projets d’aménagement	SE	2013	En application depuis l’approbation du SAGE
		Fiche action n°8 : valorisation agricole des effluents industriels et domestiques	AL	-	
		Fiche action n°9 : sensibiliser à la nécessité de sécuriser les forages de géothermie	AL/CLE	-	
		Fiche action n°10 : favoriser la mise en place des périmètres de protection des captages AEP	AL	-	
		Fiche action n°11 : sécuriser les puits et forages présentant un risque de pollution dans la nappe de Beauce	AL	-	
		Fiche action n°12 : réduire les fuites d’azote provenant de la fertilisation agricole	AL	-	
		Fiche action n°13 : limiter le lessivage des nitrates	AL	-	
		Fiche action n°14 : accompagner les changements de pratiques d’utilisation des produits phytosanitaires agricoles	AL	-	
		Fiche action n°15 : limiter les risques de pollutions ponctuelles provenant de l’utilisation des produits phytosanitaires	AL	-	
		Fiche action n°16 : accompagner les changements de pratique concernant l’entretien des ouvrages linéaires (voiries)	AL	-	
		Fiche action n°17 : sensibiliser et accompagner les collectivités et les particuliers dans leur changement de pratique d’utilisation des produits phytosanitaires	AL/CLE	-	
		Fiche action n°18 : recenser les zones d’engouffrement en nappe de rejets agricoles, domestiques et d’ouvrages linéaires et limiter les risques de pollutions	AL	-	
		Fiche action n°19 : sensibiliser et accompagner les industriels dans leur changement de pratique d’utilisation des produits dangereux	AL/CLE	-	
		Fiche action n°20 : localiser, hiérarchiser et définir un plan d’action sur les sites pollués ou potentiellement pollués	AL	-	
		Fiche action n°21 : promouvoir l’implantation de zones permettant de réduire les pollutions issues des phytosanitaires dans les fossés	AL	-	
		Fiche action n°22 : créer des zones tampons en bordure de cours d’eau ou de tout fossé du bassin versant	AL	-	
		Fiche action n°23 : limiter l’impact des rejets provenant des assainissements collectifs	AL	-	
		Fiche action n°24 : sensibiliser les collectivités à la réalisation de zonages d’assainissement	AL	-	
		Fiche action n°25 : favoriser la mise en place de SPANC	AL	-	
		Fiche action n°26 : accompagner les collectivités et les entreprises dans les raccordements au réseau d’assainissement collectif	AL	-	
		Fiche action n°27 : mieux connaître les pollutions accidentelles d’origine industrielle	CLE	-	
		Fiche action n°28 : mieux gérer les pollutions chroniques et accidentelles d’origine industrielle	AL	-	
	R	Article n°6 : réduire les phénomènes d’eutrophisation par un renforcement du traitement du phosphore par les stations d’eaux résiduaires urbaines et industrielles	SE	2013	En application depuis l’approbation du SAGE
		Article n°7 : mettre en œuvre des systèmes de rétention alternatifs des eaux pluviales	SE	2013	En application depuis l’approbation du SAGE
		Article n°8 : limiter l’impact des nouveaux forages sur la qualité de l’eau	SE	2013	En application depuis l’approbation du SAGE

SE : Services de l’Etat, CLE : Commission Locale de l’Eau, OU : Organismes Uniques, AL : Acteurs locaux, CRAE : Commissions Régionales Agro-Environnementales

			Mi se en œuvre/application	Date limite	Etat d'avancement
Objectif spécifique n°3 PROTEGER LES MILIEUX NATURELS	PAGD	Disposition n°14 : inventaire-diagnostic des ouvrages hydrauliques	AL	2016	En cours de réalisation (64% des masses d'eau)
		Disposition n°15 : étude pour une gestion des ouvrages hydrauliques visant à améliorer la continuité écologique	SE	2013	En application depuis l'approbation du SAGE
		Disposition n°16 : rétablissement de la continuité écologique de l'Essonne aval tout en préservant les milieux annexes d'intérêt écologique	AL	2013	Etude réalisée (SIARCE 2013)
		Disposition n°17 : inventaire-diagnostic des plans d'eau	AL	2016	En cours de réalisation
		Disposition n°18 : protection et inventaires des zones humides	CLE/AL	2016	En cours de réalisation
		Fiche action n°29 : Inciter à la mise en place d'une agriculture durable	AL	-	
		Fiche action n°30 : limiter l'érosion des sols	AL	-	
		Fiche action n°31 : inventorier, restaurer, préserver et entretenir les zones humides et les annexes hydrauliques	AL	-	
		Fiche action n°32 : entretenir, préserver ou restaurer les berges et la ripisylve	AL	-	
		Fiche action n°33 : restaurer la continuité écologique et la mobilité des cours d'eau	AL	-	
		Fiche action n°34 : prévenir et lutter contre la prolifération d'espèces aquatiques invasives	AL	-	
		Fiche action n°35 : inventorier et protéger les têtes de bassin	AL	-	
		Fiche action n°36 : favoriser l'aménagement de zones de pêches	AL	-	
		Fiche action n°37 : promouvoir des zones de baignade de qualité	AL	-	
	Règlement	Article n°9 : prévenir toute nouvelle atteinte à la continuité écologique	SE	2013	En application depuis l'approbation du SAGE
		Article n°10 : améliorer la continuité écologique existante	SE	2013	En application depuis l'approbation du SAGE
		Article n°11 : protéger les berges par des techniques douces si risque pour les biens et les personnes	SE	2013	En application depuis l'approbation du SAGE
		Article n°12 : entretenir le lit mineur des cours d'eau par des techniques douces	SE	2013	En application depuis l'approbation du SAGE
		Article n°13 : protéger les zones humides et leur fonctionnalité	SE	2013	En application depuis l'approbation du SAGE
Objectif spécifique n°4 PREVENIR ET GERER LES RISQUES DE RUISSellement ET D'INONDATION	PAGD	Disposition n°19 : protection des champs d'expansion de crues et des zones inondables	AL	2016	En application depuis l'approbation du SAGE
		Fiche action n°38 : inventorier et gérer les zones d'expansion de crues	AL	-	
		Fiche action n°39 : inventorier les zones inondables	AL	-	
		Fiche action n°40 : mettre en place un système d'alerte des crues	AL	-	
		Fiche action n°41 : sensibiliser les élus et la population au risque d'inondation	AL	-	
		Fiche action n°42 : mieux gérer les risques liés au ruissellement des eaux pluviales en zone urbanisée	AL	-	
		Fiche action n°43 : limiter les ruissellements au niveau des espaces ruraux	AL	-	
		Fiche action n°44 : réaliser des plans de lutte contre les inondations sur les secteurs à enjeux forts	AL	-	
	R	Article n°14 : protéger les zones d'expansion de crues	SE	2013	En application depuis l'approbation du SAGE

SE : Services de l'Etat, CLE : Commission Locale de l'Eau, OU : Organismes Uniques, AL : Acteurs locaux, CRAE : Commissions Régionales Agro-Environnementales

***Annexe : fiches synthétiques présentant le contenu et
l'avancement des différents contrats de gestion de
l'eau sur le périmètre du SAGE***

CONTRAT DU BASSIN REMARDE AMONT

<u>Nom :</u>	Contrat de bassin de la Rémarde amont – Contrat global pour l'eau 2010 - 2015
<u>Etat d'avancement :</u>	Signé le 6 septembre 2010, le contrat de bassin de la Rémarde amont est actuellement en phase de mise en œuvre.
<u>Structure porteuse :</u>	Parc Naturel Régional de la haute vallée de Chevreuse
<u>Territoire :</u>	Le territoire du contrat porte sur tout le secteur compris dans les limites géographiques du bassin versant de la Rémarde amont, dans le département des Yvelines. Il s'étend sur une surface de 153 km², regroupe 8 communes et concerne 13 510 habitants.
<u>Masses d'eau « cours d'eau » concernées (comprises dans le périmètre du SAGE)</u>	HR97-F46-0410 – Rivière la Rémarde
<u>Thématiques :</u>	☒ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☒ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
<u>Signataires :</u>	-la structure porteuse : le syndicat mixte du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse -les financeurs : l'Agence de l'eau Seine Normandie et le conseil régional d'Ile de France -les maîtres d'ouvrages potentiels : syndicats de rivières, d'eau, d'assainissement, communauté de communes et communes.
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Les actions à mener s'inscrivent dans un contexte de gestion globale des eaux du bassin versant de la Rémarde et reposent sur les objectifs suivants : La qualité des eaux superficielles - Améliorer la qualité de l'eau de la Rémarde amont et de ses affluents afin d'atteindre les classes de qualité arrêtées - Améliorer la qualité des milieux aquatiques et des milieux humides - Améliorer la restauration et la protection des ressources en eau - Améliorer la qualité et la fiabilité des systèmes d'assainissement des eaux usées (collecte, transport et dépollution) - Développer la maîtrise des ruissellements et le traitement des eaux pluviales. La qualité des eaux souterraines - Diminuer les pollutions diffuses en particulier sur le plateau et les versants - Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future - Gérer la rareté de la ressource en eau. L'aménagement et l'entretien de la rivière et des milieux humides - Régulation du débit de la rivière - Lutte contre l'érosion des berges - Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et de leurs abords : lit majeur et lit mineur, rives et berges - Aménagement de zones humides sur l'ensemble du bassin versant. La mise en valeur raisonnée de la rivière et des milieux humides - Mettre en place et protéger les accès pour l'entretien de la rivière, de son lit et des berges dans le cadre d'un programme pluriannuel - Protéger et améliorer la qualité paysagère des sites - Protéger et restaurer la qualité des écosystème des milieux aquatiques et humides - Promouvoir une valorisation économique raisonnée des sites (usages ruraux, récréatifs, de loisirs et de détente...)	

QUELQUES ACTIONS PHARES

Objectif zéro phyto : mise en place de plans de désherbage communaux respectueux de la biodiversité et de la ressource en eau

L'objectif de cette action est de réduire l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces publics et tendre à terme vers la suppression de l'emploi de produits phytosanitaires.

Ce programme s'adresse aux communes du Parc situées sur les bassins versants de l'Yvette amont et de la Rémarde amont n'étant pas incluses dans le périmètre d'actions de « Phyt'Eaux cités » ainsi qu'à une commune limitrophe du Parc (Saint-Arnoult-en-Yvelines) également concernée de par son appartenance au bassin versant de la Rémarde amont.

Suite à un diagnostic des pratiques communales, des techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires sont préconisées à la commune.

Le PNR conduit et accompagne une réflexion au sein de chacune des communes, impliquant les élus concernés et les techniciens municipaux. Il forme les agents techniques à la théorie et à la pratique de l'utilisation des techniques alternatives. Enfin, le PNR élabore un plan de gestion des espaces publics de chaque commune.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2014 (animation, études, travaux,...)

Informations à venir

Transition Contrat Rémarde amont et Contrat Orge amont

A noter que le contrat de bassin Rémarde amont se termine le 30 juin 2015 et qu'à partir du 1^{er} juillet, les actions inscrites à ce contrat relèveront exclusivement du contrat de bassin Orge amont. L'année 2015 sera donc une année de transition pour les communes concernées par ces deux contrats.

Pour plus de renseignements contactez :

Annaïg MONTABORD – Animatrice du Contrat de bassin « Rémarde amont »

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Château de la Madeleine

Chemin Jean Racine

78472 CHEVREUSE CEDEX

Tél. 01.30.52.09.09

Mail : a.montabord@parc-naturel-chevreuse.fr

CONTRAT ORGE AMONT



<u>Nom :</u>	Contrat de bassin Orge amont 2013 -2018
<u>Etat d'avancement :</u>	Le contrat global de bassin Orge amont a été signé le 7 janvier 2014. Il est en cours d'exécution.
<u>Structure porteuse :</u>	Syndicat mixte du bassin supérieur de l'Orge (SIBSO)
<u>Territoire :</u>	Le contrat de bassin s'applique sur le bassin versant de la masse d'eau Orge amont, situé sur les départements de l'Essonne et des Yvelines, qui s'étend sur un territoire de 520 km ² . Le territoire concerne 44 communes, 11 dans les Yvelines et 33 en Essonne, et 12 structures intercommunales gestionnaires de milieux naturels, d'assainissement ou d'eau potable. Il héberge plus de 100 000 habitants.
<u>Masses d'eau « cours d'eau » concernées (comprises dans le périmètre du SAGE)</u>	HR97 – L'Orge de sa source au confluent de la Rémarde (inclus) HR97-F46-0410 – Rivière la Rémarde HR97-F4614000 – Ruisseau la Gironde HR97-F4615000 – Ru de l'Etang de la Muette HR97-F4617000 – Rivière la Renarde HR97-F4618000 – Ruisseau la vidange HR97-F4627000 – Ru de rouillon
<u>Thématiques :</u>	☒ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☒ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
<u>Signataires :</u>	-la structure porteuse : le syndicat mixte du bassin supérieur de l'Orge -les financeurs : l'Agence de l'eau Seine Normandie, le conseil régional d'Ile de France et le conseil général de l'Essonne -les maîtres d'ouvrages potentiels : le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, les communautés de communes et communes, les syndicats de rivière, d'eau et d'assainissement, la fédération de pêche de l'Essonne
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le contrat Orge amont s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides). Les objectifs stratégiques et opérationnels du contrat ont été définis à partir notamment des enjeux du SDAGE Seine Normandie et des SAGE Nappe de Beauce et Orge Yvette. Ils se déclinent autour de cinq enjeux qui doivent permettre l'atteinte du bon état de la masse d'eau et plus généralement, une bonne gestion de la ressource. Enjeu n°1 : améliorer la qualité des eaux superficielles et maîtriser les rejets dans les cours d'eau - diminuer les rejets directs d'eaux usées liés aux réseaux d'assainissement - optimiser le traitement des eaux usées dans les stations d'épuration - o doter l'ensemble des collectivités d'un schéma directeur d'assainissement lorsque celles-ci n'en ont pas ou lorsqu'ils sont obsolètes - o réhabiliter les réseaux et le cas échéant favoriser le dévoiement des réseaux en fond de vallées - o mettre en conformité les stations d'épuration (réhabilitation ou reconstruction) - o mettre en conformité les branchements des bâtiments publics et privés - réduire et maîtriser les rejets liés à l'assainissement non collectif - o mise en place systématique d'un service public d'assainissement non collectif pour toutes les collectivités ne l'ayant pas fait - o contrôle de toutes les installations autonomes - o réhabilitation des installations non conformes - diminuer la pression polluante - o maîtriser l'érosion agricole et les ruissellements par des actions à la source et/ou de gestion alternative (hydraulique douce) - réduire la pollution chimique - o favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour limiter les transferts de HAP dans les cours d'eau - o référencer, contrôler et mettre en conformité les établissements industriels, quels que soit leur taille - o mettre en place des programmes pour arrêter l'utilisation des produits phytosanitaires	

- assurer le suivi physico-chimique et chimique des cours d'eau
 - o évaluer l'état qualitatif des cours d'eau pour juger de leur « bonne santé », conformément aux règles imposées par l'Union Européenne
 - o mesurer l'impact des travaux liés à l'amélioration des réseaux d'assainissement (publics et privés), des stations d'épuration et des installations autonomes

Enjeu n°2 : restaurer les continuités écologiques et la fonctionnalité des milieux aquatiques et semi-aquatiques

- restaurer les habitats et prévenir leur dégradation et améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau
 - o restaurer les lits mineurs et les berges, en priorité sur les secteurs les plus anthropisés
 - o restaurer les zones de frayères
 - o lutter contre la prolifération des espèces invasives
 - o acquérir le foncier des cours d'eau pour que les collectivités puissent y appliquer des règles de bonne gestion
- restaurer les continuités écologiques afin d'améliorer la libre circulation des espèces aquatiques et le transport des sédiments
 - o effacer ou aménager les ouvrages hydrauliques latéraux et transversaux
 - o avoir une approche intégrée de la Trame Verte et Bleue en élargissant les réflexions aux milieux associés aux cours d'eau (zones humides, berges,...)
- assurer le suivi biologique des cours d'eau
 - o pour mesurer l'impact des travaux de restauration réalisés
- connaître, gérer et protéger les milieux humides
 - o réalisés des inventaires détaillés des milieux humides et de leur potentiel biologique
 - o restaurer les milieux humides endommagés ou mal entretenus qui pourraient présenter un grand intérêt biologique
 - o acquérir le foncier (comme pour les cours d'eau)
 - o sensibiliser les collectivités sur les bonnes techniques d'entretien

Enjeu n°3 : protéger la ressource en eau afin de fiabiliser et de sécuriser l'alimentation en eau potable

- protéger la ressource en eau et préserver les Aires d'Alimentation des Captages
 - o établir tous les périmètres de protection des captages et délimiter les aires d'alimentation
 - o mettre en place des programmes d'actions de prévention et de lutte contre les pollutions diffuses
- optimiser la distribution de la ressource
 - o établir des diagnostics de l'état du système d'alimentation en eau potable et mettre en place des programmations pluriannuelles de travaux
- sécuriser l'alimentation en eau potable
 - o développer des interconnexions locales entre les réseaux des gestionnaires

Enjeu n°4 : mettre en place une bonne gestion du risque ruissellement et inondation

- améliorer les protections existantes contre les inondations et développer la protection à la source
 - o conserver et réhabiliter des zones d'expansion naturelles des crues
 - o mettre en place un programme d'actions et de prévention des inondations
- limiter l'urbanisation en zone inondable et développer la culture du risque
 - o mettre en place un plan de prévention du risque inondation par cours d'eau
 - o veiller à la conformité des documents d'urbanisme avec le risque inondation
 - o mettre en place des plans communaux de sauvegarde et les documents d'information
- encourager la maîtrise des ruissellements agricoles et urbains à la source
 - o réaliser des études de maîtrise des ruissellements à l'échelle de bassins versants ou de sous bassins versants pertinents pour mieux identifier et réduire les risques
 - o privilégier systématiquement les actions à la source (hydraulique douce) et les actions préventives

Enjeu n°5 : développer une cohérence territoriale de la gestion de l'eau sur la masse d'eau

- mise en place et suivi du contrat de bassin

LES ACTIONS PRIORITAIRES DU CONTRAT

Vers le « zéro phytosanitaires »

L'action Phyt'Eaux Cités 2, lancée en 2012 par le SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile de France) accompagne les collectivités du territoire jusqu'en 2016, dans une démarche visant l'atteinte du « zéro phytosanitaires ». Pour les autres collectivités (territoire de la Rémarde amont), un programme « Objectif Zéro Phyto » a été mis en place avec les mêmes objectifs d'atteinte. A terme, le contrat Orge amont fixe comme objectif la réalisation des diagnostics initiaux des usages en phytosanitaires pour 100 % des collectivités du contrat et la mise en œuvre pour au moins 60 % des communes, des plans de gestion visant l'arrêt des usages des phytosanitaires sur les espaces communaux.

Mise en conformité des branchements d'assainissement des bâtiments communaux

Pour montrer l'exemple, les collectivités du territoire s'engagent dans le contrôle et la réalisation des travaux de mise en conformité des branchements eaux usées /eaux pluviales de leurs bâtiments publics.

Préservation et restauration des trames vertes et bleues

Les actions de restauration de la continuité écologique, par le biais d'effacement ou d'aménagements d'ouvrages hydrauliques, de remise en fond de vallée des cours d'eau ainsi que les actions de restauration des lits et des berges associées, s'inscrivent dans le principe de retour de la biodiversité visé par la trame verte et bleue. Parmi les actions prévues on dénombre :

- 8 abaissments de clapets ou ouverture de vannes
- 12 opérations ayant trait à un déplacement du lit pour une remise en fond de vallée dont 10 opérations en lien direct avec l'effacement ou le contournement d'ouvrages hydrauliques

- 15 opérations d'effacements d'ouvrages ou d'obstacles (débusage, suppression de seuils...).

Protection des captages d'eau potable

Sur le territoire 5 captages sont considérés comme prioritaires au titre du SDAGE Seine Normandie, dont 2 concernés par la loi Grenelle. L'objectif du contrat est d'aboutir à la protection de leurs aires d'alimentation en engageant une démarche de réduction de leur vulnérabilité vis-à-vis des pollutions diffuses, déclinée en programme d'actions.

Les 2 captages Grenelle ont déjà fait l'objet d'une délimitation de leur aire d'alimentation. L'objectif pendant la période du contrat est d'aboutir à la mise en œuvre d'un programme d'actions visant leur protection. Pour les 3 autres captages, le contrat de bassin prévoit à minima la délimitation des AAC.

Opérations de mise à niveau ou de reconstruction des stations d'épuration

La reconstruction des stations d'épurations à Pecqueuse, au Val-Saint-Germain et à Fontenay-les-Briis représente des investissements qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs de reconquête de la qualité des cours d'eau en apportant une meilleure fiabilité dans le traitement des eaux usées.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2014 (animation, études, travaux,...)

Vers le « zéro phytosanitaires »

En 2014, ce sont 22 communes sur les 26 du territoire du SEDIF qui sont engagées dans la démarche d'atteinte de l'objectif « zéro phytosanitaires ». A ce jour, deux communes ont ainsi atteint cet objectif d'arrêt de traitement. Sur le territoire de la Rémarde amont, les 8 communes concernées sont également engagées dans cette démarche et elles ont toutes réalisé le diagnostic de leurs usages et la formation de leurs agents. La commune de Ponthévrard a également engagé la démarche de diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Mise en conformité des branchements d'assainissement des bâtiments communaux

Quelques communes se sont lancées dans des contrôles de conformité des branchements des bâtiments publics dans le cadre de SDA notamment sur le territoire de la Rémarde amont. A ce jour, le bilan du contrat de bassin étant en cours, des données seront donc mises à jour.

Mise en conformité des industriels

La mise en conformité des industriels dont les rejets sont jugés comme les plus impactants sur le territoire du SIVSO a été engagée par le biais de la réalisation des contrôles. Suite aux premiers travaux de mise en conformité, le pourcentage d'entreprises conformes est passé de 17% à 36%. L'action groupée menée par le SIBSO continue pour augmenter ce nombre.

Préservation et restauration des trames vertes et bleues

La totalité des abaissments de clapet ou ouverture de vannes prévue au contrat a été réalisée sur les cours de l'Orge et de la Rémarde depuis 2013.

Sur le territoire du SIBSO, l'effacement de l'ouvrage du Moulin Neuf à Ollainville (au droit du site du SIBSO) a été réalisé en 2013, la restauration du cours d'eau en amont a été réalisée en 2014. Les actions récurrentes ont été menées en parallèle sur le bassin (entretien, suivi...).

Sur les territoires du SIHA et de la Rémarde amont, seul le suivi général de la qualité des cours d'eau a été réalisé en 2014, les autres actions étant en réflexion/montage.

Protection des captages d'eau potable

L'étude des deux captages de Corbreuse a été engagée dès 2013 et réalisée en 2014.

Opérations de mise à niveau ou de reconstruction des stations d'épuration

Concernant le remplacement de la station d'épuration de Fontenay les Briis, celui-ci a fait l'objet d'un dossier loi sur l'eau courant 2014.

La station du Val Saint Cyr a fait l'objet d'études en 2014 (étude géotechnique, étude zone humide et diagnostic amiante).

Travaux assainissement

Sur le territoire du SIBSO : des travaux de réhabilitation/remplacement de réseau d'assainissement ont été engagés sur les communes de Breux-Jouy, Dourdan, Sermaise, le Val Saint Germain et Saint Cyr sous Dourdan ainsi que des travaux de dévoiement sur le Val Saint Germain. La réalisation d'un SIG assainissement est également en cours sur le territoire.

Sur le territoire du SIVOA : des travaux de dévoiement de réseaux d'assainissement ont été réalisés dans le bourg de Boissy sous Saint Yon et à Ollainville. Des réhabilitations de réseaux ont aussi été réalisées à Bruyères le Chatel.

Etudes lancées / en cours en 2014

- Schéma directeur d'assainissement Vallée de la Rémarde et communes de Vaugrigneuse et Saint Maurice Montcouronne
- Schéma directeur d'assainissement SIAL et commune de Forges les Bains
- Schéma directeur d'assainissement les Granges le Roi
- Schéma directeur d'assainissement commune de Rochefort en Yvelines
- Schéma directeur d'alimentation en eau potable commune de Corbreuse
- Schéma directeur d'alimentation en eau potable SIAEP Région d'Angervilliers
- Etudes pour la réhabilitation des réseaux EU au Petit Muce à Forges les Bains et Chantecoq à Briis sous Forges (SIHA).

Inondations et ruissellements

- Etude de lutte contre le ruissellement Saint Sulpice de Favières (Dossier Loi sur l'Eau).

LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2015 (animation, études, travaux,...)

Vers le « zéro phytosanitaires »

Poursuite des actions menées lors du programme phyt'eaux cités 2, ou « zéro phytosanitaires ».

Mise en conformité des branchements d'assainissement des bâtiments communaux

Saint Martin de Bréthencourt (CAPY), SIHA, Fontenay les Briis, les Granges le Roi.

Mise en conformité des industriels

Poursuite des actions menées dans le cadre de l'action groupée en collaboration avec l'agence de l'eau Seine Normandie Une demande de prolongation du délais de cette action a été faite pour permettre à davantage d'entreprises de bénéficier d'aides financières pour la réalisation de leur travaux de mise en conformité.

Mise en conformité des branchements privés

Lancement de la mise en conformité sur le territoire du SIHA, Bruyères le Chatel.

Poursuite des études lancées en 2014 :

- Schéma directeur d'assainissement Vallée de la Rémarde et communes de Vaugrigneuse et Saint Maurice Montcouronne
- Schéma directeur d'assainissement SIAL et commune de Forges les Bains
- Schéma directeur d'assainissement les Granges le Roi
- Schéma directeur d'assainissement Rochefort en Yvelines
- Schéma directeur d'alimentation en eau potable commune de Corbreuse
- Schéma directeur d'alimentation en eau potable SIAEP Région d'Angervilliers

Nouvelles études en 2015

- SIBSO : Schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur les communes ayant transféré leur compétence eaux pluviales au SIBSO (Saint Sulpice de Favières, Breuillet, Breux Jouy, Saint Chéron, Val Saint Germain) et sur les communes adhérentes au groupement de commandes : Vaugrigneuse, Dourdan, Corbreuse, Saint Yon, Sermaise Roinville, Villeconin, Souzy la Briche, Mauchamps, Saint Cyr sous Dourdan, Saint Maurice Montcouronne.
- SIAEP Angervilliers : Etude AAC Captage Saint Cyr sous Dourdan.
- Corbreuse : Schéma Directeur d'Assainissement.
- Boissy le Sec : Schéma directeur d'assainissement (à confirmer).

Travaux assainissement

- SIVOA : Poursuite des travaux de dévoiement à Boissy sous Saint Yon (études) et à Ollainville. Mise en œuvre du schéma d'assainissement de Boissy sous Saint Yon et Bruyères le Chatel. Construction de la station d'épuration de Courson et Fontenay (Filtres plantés de roseaux). L'étude pour la construction de la STEP Arpenty à Bruyères le Chatel et Fontenay sera réalisée en 2015, ainsi que la maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la station de Fontenay.
- SIBSO : poursuite de la mise en place du SIG. Etude du dévoiement des réseaux EU Sermaise de Bellanger à Mercerie. Finalisation des travaux de dévoiement et de réhabilitation engagés en 2014. Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux EU rue Richard Vian à Saint Chéron. Mise en œuvre du SDA Vallée de la Rémarde. Poursuite de la mise en conformité des branchements industriels.
- Limours : Réhabilitation / remplacement des réseaux EU Avenue Beethoven et Grande rue, et Boulevard des Ecoles.
- Ponthevrard : Réhabilitation / remplacement des réseaux EU Nouvelles Buttes, l'Ecole et Brulins avec reprise de branchements privés et publics.
- Les Granges le Roi : Mise en œuvre du SDA.

Préservation et restauration des trames vertes et bleues

- Maîtrise d'œuvre pour l'effacement du clapet Choiselier sur l'Orge, pour l'effacement du Moulin de Folleville et du clapet de Saint Maurice sur la Rémarde (SIBSO) et maîtrise d'œuvre pour les travaux de déplacement du lit au Moulin de Cerpied.
- Suivi de la qualité des eaux de la Prédecelle et de ses affluents (SIAL) et de la Rémarde (PNR HVC).
- Programme annuel d'entretien des cours d'eau sur l'Orge amont (SIBSO), la Rémarde amont (PNR HVC).

Inondations et ruissellements

Travaux de lutte contre les ruissellements sur la commune de Saint Sulpice de Favières prévus le deuxième semestre 2015.

Transition Contrat Rémarde amont et Contrat Orge amont

A noter que le contrat de bassin Rémarde amont se termine le 30 juin 2015 et qu'à partir du 1^{er} juillet, les actions inscrites à ce contrat relèveront exclusivement du contrat de bassin Orge amont. L'année 2015 sera donc une année de transition pour les communes concernées par ces deux contrats.

Pour plus de renseignements contactez :

Pauline CHOUCARD – Animatrice du Contrat de bassin Orge amont
Syndicat mixte du bassin supérieur de l'Orge
19 rue de Saint Arnoult « Moulin neuf »
91340 OLLAINVILLE
Tél. 01.64.59.26.49
Mail : pauline.choucard@sibso.fr

CONTRAT ORGE AVAL

<u>Nom :</u>	Contrat de bassin Orge aval
<u>Etat d'avancement :</u>	Signé le 26 octobre 2010, le contrat global de bassin Orge aval est actuellement en mise en œuvre.
<u>Structure porteuse :</u>	Syndicat mixte de la vallée de l'Orge
<u>Territoire :</u>	Le contrat s'applique sur le territoire du bassin versant de l'Orge aval qui s'étend sur environ 239 km ² . Il s'agit d'un affluent rive gauche de la Seine, dans le département de l'Essonne. Il concerne 3 communautés d'agglomération, 1 communauté de communes et 40 communes. A noter que la masse d'eau « Orge aval » a été classée « masse d'eau fortement modifiée ».
<u>Masses d'eau « cours d'eau » concernées (comprises dans le périmètre du SAGE)</u>	HR98 – L'Orge du confluent de la Rémarde (exclu) au confluent de la Seine (exclu)
<u>Thématiques :</u>	☐ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☒ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
<u>Signataires :</u>	-la structure porteuse : le syndicat mixte de la vallée de l'Orge aval (SIVOA) -les financeurs : l'Agence de l'eau Seine Normandie, le conseil régional d'Ile de France et le conseil général de l'Essonne -les maîtres d'ouvrages potentiels : le syndicat mixte du bassin de l'Orge (SIBSO), le syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAHVV), le syndicat des eaux d'Ile de France (SEDIF), la société mixte d'aménagement du Val d'Orge (SORGEM), les communautés d'agglomérations, la communauté de communes et les communes.
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le diagnostic identifie les enjeux suivants : Réduction des polluants chimiques et physico-chimiques dans les eaux de surface - Tendre vers la suppression de phytosanitaires dans l'Orge - Mettre en conformité les rejets d'eaux usées non domestiques - Réduire les pollutions par le ruissellement urbain Reconquête morphologique des cours d'eau - Réhabilitation de berges - Effacement de seuils - Réouverture de cours d'eau Régulation des eaux pluviales et prévention des crues - Infiltration des eaux pluviales - Acquisitions foncières en zones inondables - Informations sur les risques d'inondation Réalisation et préservation du maillage écologique dans l'espace urbain - Trames vertes et bleues - Ouverture au public - Circulations douces.	
QUELQUES ACTIONS PHARES DU CONTRAT	
Phyt'Eaux cités Il s'agit d'un programme de prévention des pollutions par les produits phytosanitaires. Il vise à sensibiliser les services communaux de voiries et espaces verts pour les inciter à limiter l'emploi de ces produits.	
Réouverture d'un affluent de l'Orge : le Blutin Les objectifs de cette opération menée par le Syndicat de la Vallée de l'Orge aval étaient d'une part la reconquête de la qualité de l'eau et de ses habitats aquatiques et d'autre part une meilleure gestion des débits de crues du Blutin. Ces travaux interviennent dans un programme de restauration hydro-morphologique de l'Orge et de ses affluents conduit par le SIVOA.	

Les travaux ont consisté à une réouverture de l'affluent qui était en grande partie canalisé sur une longueur de 300 m. Un reméandrage a été créé et des techniques végétales ont été utilisées dans le but de s'approcher le plus possible du tracé original du cours d'eau.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2014 (animation, études, travaux,...)

Informations à venir

LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2015 (animation, études, travaux,...)

Informations à venir

Pour plus de renseignements contactez :

Gaël BARRERA – animateur du Contrat de bassin Orge aval

Syndicat mixte de la vallée de l'Orge

163 route de Fleury

91172 VIRY-CHATILLON

Tél. 01.69.12.15.40

Mail : gael.barrera@syndicatdelorge.fr

CONTRAT JUINE



<u>Nom :</u>	Contrat de bassin de la Juine
<u>Etat d'avancement :</u>	Le 1 ^{er} contrat de bassin s'est achevé fin 2013. Le 2 ^e contrat de bassin 2014 – 2018 a été signé le 15/01/2015.
<u>Structure porteuse :</u>	Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière Juine et ses affluents (SIARJA)
<u>Territoire :</u>	Le présent contrat s'applique sur le territoire du bassin versant de la Juine, soit une superficie d'environ 500 km ² . Il concerne 42 communes : 41 en Essonne et 1 dans le Loiret.
<u>Masses d'eau « cours d'eau » concernées</u>	<u>Bassin Juine amont</u> HR95A – La Juine de sa source au confluent de la Chalouette (inclus) HR95A-F4565000 – Ruisseau la Marette HR95A-F4567000 – Rivière l'Eclimont HR95A-F4570600 – Rivière la Chalouette <u>Bassin Juine aval</u> HR95B – La Juine du confluent de la Chalouette (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)
<u>Thématiques :</u>	☒ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☒ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
<u>Signataires :</u>	Agence de l'eau Seine-Normandie, Conseil régional Ile de France, Conseil général de l'Essonne, 42 communes, 14 syndicats intercommunaux, 2 communautés de communes.

LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT

Le contrat Juine s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels aquatiques et humides.

Les objectifs stratégiques et opérationnels du contrat ont été définis à partir notamment des enjeux du SDAGE Seine Normandie et du SAGE Nappe de Beauce. Ils se déclinent en trois enjeux qui doivent permettre l'atteinte du bon état des masses d'eau et plus généralement, une bonne gestion de la ressource :

Enjeu n°1 : restaurer les continuités écologiques et la fonctionnalité des milieux aquatiques et semi-aquatiques

- restaurer les habitats, prévenir leur dégradation et améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau
- restaurer les continuités écologiques
- assurer un suivi biologique des cours d'eau et de la qualité de l'eau
- connaître, gérer et protéger les milieux humides

Enjeu n°2 : protéger la ressource en eau afin de fiabiliser et de sécuriser l'alimentation en eau potable

- protéger la ressource en eau et préserver les aires d'alimentation de captages
- optimiser la distribution de la ressource
- sécuriser l'alimentation en eau potable

Enjeu n°3 : améliorer la qualité des eaux superficielles et maîtriser les rejets dans les cours d'eau

- diminuer les rejets directs d'eaux usées liés aux réseaux d'assainissement
- poursuivre ou initier la réalisation des schémas directeurs d'assainissement
- optimiser le traitement des eaux usées dans les stations d'épuration et diminuer les rejets directs d'eaux usées liés aux réseaux d'assainissement
- réduire et maîtriser les rejets liés à l'assainissement non collectif
- diminuer la pression polluante
- réduire la pollution chimique
- assurer le suivi physico-chimique et chimique des cours d'eau

LES ACTIONS PHARES DU CONTRAT

- Restauration de la continuité : études de faisabilité et travaux de restauration écologique
- Restauration et entretien des cours d'eau et des milieux associés
- Préservation et amélioration des zones humides
- Programme Phyt'eaux Juine : accompagnement des collectivités pour la diminution et la suppression de l'usage des produits phytosanitaires
- Eau potable : protection de l'aire d'alimentation des captages

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2014 (animation, études, travaux,...)

- Bilan technique et évaluation qualitative du 1^{er} contrat 2009 - 2013
- Elaboration et finalisation du nouveau contrat
- Restauration de la continuité écologique : Lancement des études de faisabilité pour la restauration sur le bief d'Ezeaux et de Saint-Denis, Essai d'ouverture des ouvrages des moulins de La Planche, Boigny et Cailles.
- Etablissement et exécution du programme d'entretien et de restauration 2014
- Suivi qualité des eaux : suivi AESN (8 stations) suivi IPR de la FDEPPMA (9 stations)
- Finalisation du Plan Départemental de Gestion Piscicole de la FDEPPMA
- Mise en place du programme Phyt'eaux Juine
- Organisation de la Journée technique rivière AESN/CG91 au SIARJA : GEMAPI, Restauration de la Continuité

LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2015 (animation, études, travaux,...)

- Restauration de la continuité écologique :
 - o Poursuite des études de faisabilité : Moulins d'Ezeaux et de Saint-Denis
 - o Lancement de 4 études de faisabilité : Moulins de Boigny, des Cailles, de La Planche et de Saint-Cyr
- Elaboration et réalisation du programme de restauration et d'entretien 2015
- Zones humides : Lancement de diagnostics territoriaux sur les communes d'Arrancourt, d'Abbeville et de Morigny-Champigny
- Suivi de la qualité des cours d'eau : suivi AESN et suivi IPR de la FDEPPMA
- Phyt'eaux Juine : poursuivre le programme
- Ruissellement : Aider les communes à mettre en place des études et des solutions d'hydraulique douce
- Captages : Poursuivre et augmenter le volet animation pour la protection des aires d'alimentation de captages
- Assainissement : poursuivre l'animation pour élaborer les documents de planification et réaliser les travaux
- Organisation de la Cérémonie de Signature du Contrat de Bassin de la Juine 2014-2018

Pour plus de renseignements contactez :

Julie JEGOU – Animatrice du Contrat de bassin « Juine et affluents »
SIARJA
Parc industriel SUDESSOR
1 avenue Pierre Richier
91150 BRIERES-LES-SCELLES
Tél. 01.64.94.58.93
Mail : j.jegou@siarja.fr

CONTRAT ESSONNE AVAL



Nom :	Contrat de bassin Essonne aval
Etat d'avancement :	Le contrat de bassin Essonne aval est en cours d'élaboration.
Structure porteuse :	Syndicat intercommunal d'aménagement, de réseaux et de cours d'eau (SIARCE)
Territoire :	Le contrat Essonne aval s'applique sur le territoire de 42 communes du bassin versant de l'Essonne, pour une superficie d'environ 430 km ²
Masses d'eau « cours d'eau » concernées	HR96 – L'Essonne de la confluence avec la Juine (exclu) à la confluence avec la Seine (exclu) HR96-F4592000 – Ru de Misery HR93B – L'Essonne en amont de la confluence avec la Juine HR93B-F4529000 – La Velvette
Thématiques :	☒ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☒ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
Signataires :	Le contrat est actuellement en cours d'élaboration. Signature prévue mi 2015. 53 signataires potentiels : 4 financeurs (AESN, Région IDF, CG 91, CG 77) 7 intercommunalités (SI, CC, CA, PNR) 42 communes
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le contrat de bassin Essonne Aval s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration des milieux naturels (aquatiques et humides) et de la ressource en eau, et dans une moindre mesure, de prévention du risque inondation (cours d'eau et ruissellement).	
LES ACTIONS PHARES DU CONTRAT	
La restauration de la continuité écologique de la rivière Essonne sur 8 biefs prioritaires Le lancement d'inventaires communaux de zones humides Les programmes de réduction de l'utilisation de pesticides (Phyt'Essonne, programme PNR Gâtinais Français) La mise en conformité de l'assainissement des bâtiments publics communaux La connaissance de l'état et du fonctionnement des patrimoines assainissement et eau potable (SDA EU/EP, contrôles ANC, SDAEP) La protection des captages d'eau potable (étude AAC pour les captages prioritaires, DUP et PP si inexistants) La sécurisation de l'alimentation en eau potable du sud-est du territoire (recherche de nouvelles ressources et développement d'interconnexions) La réhabilitation d'équipements assainissement (réseaux essentiellement)	
LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2014 (animation, études, travaux,...)	
Aucune dans le cadre du contrat, celui-ci étant en cours d'élaboration	
LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2015 (animation, études, travaux,...)	
Tests d'ouverture d'ouvrages hydrauliques et études de faisabilité pour le rétablissement de la continuité écologique de l'Essonne Révisions de Schémas Directeurs d'Assainissement Réhabilitations de réseaux Diagnostics de conformité des branchements assainissement de bâtiments publics et privés Animation pour la mise en conformité de l'assainissement des bâtiments publics et privés et des entreprises Diagnostics et travaux de mise en conformité d'installations ANC Poursuite du programme Phyt'Essonne Etude de délimitation d'AAC pour un captage prioritaire	

Mise en place de DUP et périmètres de protection pour 3 captages
Etudes Schémas Directeurs d'AEP
Etudes globales préalables à la sécurisation AEP du sud-est du territoire

Pour plus de renseignements, contactez :

Julie RUHLMANN – Animatrice du Contrat de bassin Essonne aval
SIARCE
37 quai de l'Apport-Paris
91813 CORBEIL-ESSONNES CEDEX
Tél. 01.60.89.77.61
Mail : j-ruhlmann@siarce.fr



CONTRAT DU BASSIN ECOLE

Nom :	Contrat de bassin de la rivière Ecole et de ses affluents
Etat d'avancement :	Un 1 ^{er} contrat de bassin sur l'Ecole s'est déroulé de 2009 à 2013. Un projet de contrat de bassin Ecole 2015 – 2018 est actuellement en préparation.
Structure porteuse :	Parc Naturel Régional du Gâtinais français / Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la rivière Ecole (SIARE)
Territoire :	Le périmètre du contrat de bassin concerne le bassin versant de la rivière Ecole et de ses affluents, situé au sud de l'Île de France. Il représente environ 377 km ² répartis sur 45 communes (29 en Seine-et-Marne et 16 en Essonne) et concerne plus de 40 000 habitants. Les deux principaux affluents sont le ru de Rebais en rive droite et le ru de Moulignon-Auvernaux en rive gauche.
Masses d'eau « cours d'eau » concernées	HR92 – L'Ecole de sa source au confluent de la Seine (exclu) HR92-F4483000 – Ru de Rebais HR92-F4484500 – Cours d'eau des riberdouilles HR92-F4489000 – Ruisseau d'Auvernaux
Thématiques :	☒ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☒ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☒ Gestion quantitative
Signataires :	-la structure porteuse : le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Ecole -les financeurs : l'Agence de l'eau Seine Normandie, le conseil régional d'Île de France, le conseil général de l'Essonne et le conseil général de Seine-et-Marne -les maîtres d'ouvrages potentiels : le Parc Naturel Régional du Gâtinais français, les communautés de communes et communes, les syndicats de rivière, d'eau et d'assainissement
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Les objectifs du contrat sont d'améliorer la qualité des cours d'eau sur le bassin versant pour atteindre ces objectifs de qualité et le bon état défini par la Directive Cadre sur l'Eau (Objectif DCE : Etat écologique 2015 – Etat global 2021) Le contrat de bassin est composé de 6 volets. Entretien des cours d'eau : 5 actions pré-programmées concernant 18 communes. Les programmes d'entretien des cours d'eau seront révisés et mis en œuvre dans le cadre du nouveau contrat. Restauration des cours d'eau et zones humides : 18 actions pré-programmées concernant 14 communes. L'étude préalable à la restauration de la continuité écologique a identifié 18 sites (seuils, busages, etc...) nécessitant une intervention pour atteindre l'objectif de bon état global. Ouverture de vannes et abaissement de clapets : 18 actions pré-programmées concernant 10 communes. Préalablement aux travaux de restauration des cours d'eau, des tests d'abaissement de clapets et d'ouverture de vannes seront réalisés. Restauration de la trame verte et bleue : 13 actions pré-programmées concernant 35 communes. La restauration de la trame verte et bleue, définie par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, participe à l'atteinte du bon état global des masses d'eau. Dans le projet de contrat, il s'agit des actions sur les milieux aquatiques et humides indépendants des cours d'eau traités dans les orientations précédentes. Gestion des eaux pluviales et réduction des ruissellements : 62 actions pré-programmées concernant 20 communes. Suite à l'étude de gestion intégrée des bassins versants, les communes soumises à un risque de ruissellement ont la possibilité de finaliser leurs projets et de lancer des travaux de réduction des risques. Protection de la ressource en eau : 37 actions pré-programmées concernant 35 communes. Il s'agit de l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics dès 2016, d'achever les études de protection des captages prioritaires et de mettre en œuvre leur programme d'actions. Assainissement des eaux usées : 12 actions pré-programmées concernant 7 communes. Il s'agit d'améliorer les rejets des stations d'épuration et de solutionner les pollutions chroniques des cours d'eau.	

Communication et sensibilisation : Diverses actions concernant à minima 35 communes. Il s'agit des actions de sensibilisation et d'information à mener auprès des élus, riverains et acteurs locaux.

IMPORTANT : LE PROGRAMME D'ACTIONS N'EST POUR LE MOMENT PAS ARRETE. LE SIARE SOUHAITE FINALISER CELUI-CI AVANT LA FIN DU PREMIER SEMESTRE 2015. LES MENTIONS CI-DESSUS SONT DONC AMENEES A EVOLUER.

LES ACTIONS PHARES A MAINTENIR POUR LE PROCHAIN CONTRAT

Gestion et aménagement des cours d'eau et des zones humides

Mettre en œuvre les actions découlant de l'étude préalable à la restauration hydromorphologique et au rétablissement de la continuité écologique dans le bassin versant de l'Ecole.

Gestion des eaux pluviales

Mettre en œuvre les actions découlant de l'étude de gestion intégrée des bassins versants dans le Parc naturel régional du Gâtinais français

Les actions des volets B et D du contrat Ecole 2009-2013 seront à réétudier

Développer les schémas directeurs et zonages d'eaux pluviales dans l'ensemble du bassin versant

Arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires

Poursuivre la mise en œuvre de la charte de gestion écologique des espaces communaux (travail mené en commun avec Aquibrie/CG 77)

Assainissement

Réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Sauveur-sur-Ecole (ou création d'une nouvelle station)

Solutionner les problèmes de pollutions récurrentes constatées sur le ru de Rebais à Perthes-en-Gâtinais, ainsi que sur l'Ecole en amont du Moulin de la Fosse à Saint-Sauveur-sur-Ecole et du Moulin de Montgermont à Pringy

Poursuivre la réhabilitation des assainissements non collectifs, notamment dans le cadre du SPANC Parc

Sensibilisation et information auprès des élus, acteurs locaux et habitants

Logique de bassin versant

Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides

Gestion alternative des eaux pluviales

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2014 (animation, études, travaux,...)

Il s'agit principalement de :

- finaliser l'étude préalable à la restauration hydromorphologique et au rétablissement de la continuité écologique,
- assister les communes soumises à un risque de ruissellement (lancement de la maîtrise d'œuvre pour l'étude et les travaux),
- sensibiliser et informer les élus sur la nécessité de renouveler le contrat de bassin
- sensibiliser et informer les élus sur l'évolution de la compétence (GEMAPI) et sur la nécessité de développer un syndicat unique de cours d'eau à l'échelle du bassin Ecole.

LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2015 (animation, études, travaux,...)

Il s'agit principalement de :

- lancer un nouveau contrat de bassin pour la période 2015-2018,
- structurer la compétence cours d'eau à l'échelle du bassin Ecole,
- lancer les premières tranches opérationnelles de restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie,
- assister les communes soumises à un risque de ruissellement (lancement et suivi de la maîtrise d'œuvre pour l'étude et les travaux)

Pour plus de renseignements contactez :

Mathieu KOKOT – Animateur du Contrat de bassin « Ecole et affluents »

Parc Naturel Régional du Gâtinais français

20 boulevard du Maréchal Lyautey

91490 MILLY-LA-FORET

Tél. 01.64.98.73.93

Mail : m.kokot@parc-gatinais-francais.fr

CONTRAT ESSONNE AMONT



<u>Nom :</u>	Contrat global d'actions Essonne amont 2014-2018
<u>Etat d'avancement :</u>	Il s'agit du 3 ^e contrat de bassin sur l'Essonne amont. Il fait suite à un contrat rural signé en 2000 et à un contrat global pour l'eau qui s'est déroulé de 2007 à 2012. Le contrat global d'actions Essonne amont 2014-2018 a été signé le 22 septembre 2014.
<u>Structure porteuse :</u>	Syndicat mixte du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
<u>Territoire :</u>	Le périmètre du contrat global d'actions Essonne amont englobe le bassin amont de l'Essonne sur le département du Loiret : l'Essonne jusqu'à Malesherbes, les vallées de la Rimarde et de l'œuf, ses deux affluents, la tête de bassin de la Juine et une partie du plateau de Beauce. Ce périmètre couvre 1065 km ² , regroupe 73 communes et compte 57 553 habitants.
<u>Masses d'eau « cours d'eau » concernées</u>	<u>Bassin de l'Essonne amont</u> HR93B – L'Essonne du confluent de la Rimarde (exclu) au confluent de la Juine (exclu) HR93B-F4521000 – Cours d'eau de la ferme macheron HR93B-F4529000 – Rivière la velvette <u>Bassin de l'œuf</u> HR93A – L'œuf de sa source au confluent de la Rimarde (exclu) HR93A-F4501000 – Ruisseau la varenne <u>Bassin de la Rimarde</u> HR94 – La Rimarde de sa source au confluent de l'Essonne (exclu) HR94-F4511000 – Ruisseau la petite rimarde HR94-F4518000 – Ruisseau de martinvaux
<u>Thématiques :</u>	☒ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☒ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☒ Gestion quantitative
<u>Signataires :</u>	-la structure porteuse du contrat : le syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais -les financeurs : Agence de l'eau Seine-Normandie, Région Centre et Conseil Général du Loiret -les maîtres d'ouvrage des actions « milieu » : Syndicat intercommunal du bassin de la Rimarde, Syndicat Mixte de l'œuf et de l'Essonne, Fédération Départementale des chasseurs du Loiret -les représentants des maîtres d'ouvrage : Chambre d'agriculture du Loiret, Communautés de communes.
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Suite à la réalisation d'un diagnostic du territoire en 2013, des enjeux et des objectifs prioritaires ont été définis et déclinés en programme d'action.	
Restaurer la qualité physique des cours d'eau et des milieux humides - réduction de l'impact des étangs des têtes de bassin - réduction de l'impact de l'irrigation - sauvegarde des zones humides - restauration des cours d'eau	
Améliorer la qualité des eaux superficielles - réduire les impacts des rejets issus de l'assainissement collectif et non collectif « points noirs » - action sur les pollutions diffuses de la Juine - réflexion sur l'impact des drainages - réduction de l'emploi des phytosanitaires - réflexion sur les rejets de l'artisanat et du commerce - améliorer l'assainissement des rejets industriels	
Améliorer la qualité et la quantité des eaux souterraines - réduction de la consommation d'eau - actions sur les pollutions diffuses des forages d'eau potable	

- rebouchage des anciens forages

Améliorer la qualité de l'eau potable

- schéma d'alimentation en eau potable
- mise en place des périmètres de protection
- sécurisation de l'alimentation en eau potable

Animation, communication, suivi

- création de sentiers pédagogiques
- classes d'eau
- animation du contrat et des syndicats de rivière

LES ACTIONS EMBLEMATIQUES DU CONTRAT

Aménagement de l'étang des Pâturaux

Cet étang, situé entre les communes de Nancray-sur-Rimarde et de Chambon-la-Forêt, a été acquis en 2013 par le syndicat de la Rimarde. Il marque la frontière entre les populations d'écrevisses à pattes blanches, espèce autochtone très fortement menacée, connues en amont et les écrevisses américaines que l'on retrouve en aval. La définition et la mise en œuvre d'un schéma d'aménagement sont prévus afin de réduire l'impact de l'étang sur la Rimarde et de préserver les populations d'écrevisses amont.

Plan de gestion du marais de Tinville

Le marais de Tinville est situé à la frontière entre les communes d'Ondreville-sur-Essonne et de Briarres-sur-Essonne. Les travaux de restauration et l'expérimentation de différents modes d'entretien réalisés depuis plusieurs années par la fédération des Chasseurs du Loiret, en partenariat avec les associations locales et le Syndicat Mixte de l'Œuf et de l'Essonne, ont abouti à la mise en place d'un plan de gestion pluriannuel exemplaire à l'échelle de la vallée de l'Essonne.

Réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de Boiscommun

La station de traitement des eaux usées de Boiscommun est la principale source de pollution en matières organiques du secteur amont de la Rimarde. Sa réhabilitation devrait permettre d'améliorer considérablement la qualité physico-chimique des eaux.

Schéma d'alimentation en eau potable des Terres Puiseautines

Le schéma d'alimentation en eau potable réalisé à l'échelle des Terres Puiseautines permettra d'étudier des solutions communes dans un secteur où de nombreuses collectivités sont confrontées à des problèmes de qualité et de sécurisation de leurs ressources.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2014 (animation, études, travaux,...)

Restaurer la qualité physique des cours d'eau et des milieux humides

Animation et études globales

- Réflexion sur la gestion des Espaces Naturels Sensibles
- Lancement de l'inventaire des zones humides du territoire du contrat
- Lancement de la réflexion sur la fusion des syndicats de rivière Œuf-Essonne et Rimarde
- Suivi des dossiers Agenda 21, TVB et Natura 2000

Travaux portés par les maîtres d'ouvrages locaux

- Etude hydro-écologique du domaine du Flotin (étude de déconnexion des étangs)
- Travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides par le syndicat de l'Œuf et de l'Essonne
- Travaux de restauration hydromorphologique et de la continuité écologique par le syndicat de la Rimarde

Améliorer la qualité des eaux superficielles

Animation et réflexion

- Gestion des pesticides en zone non agricole : développement d'un partenariat avec Loiret Nature Environnement et Fredon Centre, organisation de réunions d'information

Travaux portés par les maîtres d'ouvrages locaux

- Réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de Boiscommun et du réseau
- Prévention des pollutions accidentelles de la société SA ISOCHÉM
- Mise en place d'un bassin de confinement par la société Vermandoise industries
- Stockage et épandage des digestats porté par Beauce Gâtinais Biogaz

Améliorer la qualité et la quantité des eaux souterraines

Animation et réflexion

- Organisation d'un groupe de réflexion agriculture : point sur les actions agricoles du contrat, mise en place de l'étude complémentaire au déplacement des forages, réflexion sur le contenu de l'action 25 « investissements productifs et non productifs agricoles »

Travaux portés par les maîtres d'ouvrages locaux

- Diagnostic de réseau d'eau potable et de forages
- Assistance à maîtrise d'ouvrage par la communauté de commune du Malesherbois pour les BAC et les périmètres de protection, recherche et création de nouvelles ressources
- Complément au diagnostic du BAC d'Aulnay-la-Rivière par la réalisation d'une campagne piézométrique

Animation, communication, suivi

- Signature du contrat le 22 septembre 2014
- Partenariat presse avec le « Loiret agricole et rural »
- Elaboration de la plaquette du contrat
- Animation dans le cadre de la journée mondiale des zones humides le 2 février 2014

LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2015 (animation, études, travaux,...)**Restaurer la qualité physique des cours d'eau et des milieux humides***Animation et études globales*

- Poursuite de la réflexion sur la gestion des Espaces Naturels Sensibles
- Mise en place du diagnostic des têtes de bassin et de l'impact des étangs

Travaux portés par les maîtres d'ouvrages locaux

- Etude d'aménagement de l'étang des Pâturaux
- Etude complémentaire pour la recherche de solutions de substitution
- Mise en œuvre de plans de gestion sur le marais de Tinville et l'APB de Dimancheville-Orville
- Acquisitions foncières
- Inventaire des zones humides sur le territoire du contrat
- Travaux d'entretien des berges
- Suivi de la qualité de l'eau
- Etude de mutualisation des moyens des deux syndicats de rivière.

Améliorer la qualité des eaux superficielles*Animation et réflexion*

- Evaluation de l'impact des rejets issus de l'artisanat et du commerce
- Réflexion sur l'impact des drainages agricoles sur la qualité de l'eau – piste d'action sur Courcy-aux-Loges

Travaux portés par les maîtres d'ouvrages locaux

- Révision du zonage d'assainissement de Courcy-aux-Loges
- Réhabilitation des STEP de Boiscommun et de Gallerandes
- Diagnostic du bassin d'alimentation des sources de la Juine
- Diagnostics de branchements et de réseau d'assainissement (Boiscommun, Chilleux-aux-Bois, Pithiviers, SIAEP Nibelle-Nesploy)
- Schéma d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales (Malesherbes, Neuville-aux-Bois, Sermaises)
- Réhabilitation de dispositifs ANC (communautés de communes Beauce Gâtinais et Plaine Nord Loiret)
- Plan de gestion des pesticides
- Mise en place d'un bassin de traitement des eaux pluviales (Pithiviers)

Améliorer la qualité et la quantité des eaux souterraines*Animation et réflexion*

- Propositions d'opérations pour l'action « investissements productifs et non productifs agricoles »

Travaux portés par les maîtres d'ouvrages locaux

- Diagnostic du réseau de distribution AEP (Orveau-Bellesauve, Sermaises, Césarville-Dossainville, Pithiviers, SIVOM Sermaises)
- Etudes BAC (forages de Vauluizard et Coudray, Marsainvilliers, Pithiviers)
- Rebouchage d'ancien forages AEP

Améliorer la qualité de l'eau potable*Travaux portés par les maîtres d'ouvrages locaux*

- Mise en place des périmètres de protection
- Etudes technico-économique de sécurisation de la production
- Recherche de deux nouvelles ressources (CC du Malesherbois)
- Réhabilitation du forage de Nibelle
- Travaux d'étanchéité du château d'eau à Pithiviers

Animation, communication, suivi

- Organisation d'une « classe d'eau élus » sur la gestion alternative du pluvial
- Mise en place d'un comité de suivi de la qualité des milieux aquatiques
- Rédaction d'articles dans le cadre du partenariat presse
- Promotion des classes d'eau scolaires

Pour plus de renseignements contactez :

Emmanuel CAMPLO – animateur du Contrat global d'actions Essonne amont
Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
48 bis Faubourg d'Orléans
45300 PITHIVIER
Tél. 02.38.30.82.60
Mail : eau.pbgp@orange-business.fr

CONTRAT LOING



Nom :	Contrat global Loing en Gâtinais
Etat d'avancement :	Il s'agit du 2 ^e contrat de bassin sur le Loing. Il fait suite à un contrat global pour l'eau qui s'est déroulé de 2009 à 2012. Le contrat global d'actions Loing en Gâtinais 2015-2018 est en cours de signature.
Structure porteuse :	Syndicat Mixte du Pays Gâtinais
Territoire :	Le périmètre du Contrat concerne l'ensemble du bassin versant du Loing et de ses affluents dans le Loiret, plus une partie en Seine-et-Marne et dans l'Yonne. 36 masses d'eau dont 12 masses d'eau grand cours d'eau et 3 masses d'eau souterraines sont concernées. Ce périmètre couvre 2472 km ² , regroupe 134 communes (117 dans le Loiret, 9 en Seine-et-Marne, 8 dans l'Yonne) et compte 144 000 habitants.
Masses d'eau « cours d'eau » concernées (comprises dans le périmètre du SAGE)	<u>Bassin du Puiseaux</u> HR80 - Le Puiseaux de sa source au confluent du Loing (exclu) HR80 - F4218000 – Le Vernisson <u>Bassin du Solin</u> HR81B - Le Solin de sa source au confluent du Loing (exclu) HR81B-F4228400 – Ruisseau la Menotte HR81B-F4228600 – Ruisseau la Treille HR81B-F4228870 – Ru aux cerfs <u>Bassin de la Bezonde</u> HR82 - La Bezonde de sa source au confluent du Loing (exclu) HR82-F4235000 – Ru du pont aux senins HR82-F4240600 – Ruisseau l'Huillard HR82-F4259000 – Ruisseau le Limetin <u>Bassin du Fusin amont</u> HR86 - Le Fusin de sa source au confluent du petit Fusain (inclus) HR86-F43-0420 – Rivière le Maurepas HR86-F4302000 – Ruisseau du Renoir HR86-F4350600 – Ruisseau le Petit Fusin <u>Bassin du Fusin aval</u> HR87 - Le Fusin du confluent du Petit Fusain (exclu) au confluent du Loing (inclus) HR87-F4362000 – Ruisseau de Saint-Jean
Thématiques :	☒ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☒ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☒ Gestion quantitative
Signataires :	Pays Gâtinais ; Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais ; Communauté de communes et d'agglomération ; Agence de l'eau Seine Normandie ; Conseil régional du centre ; Conseil général du Loiret ; Syndicats de rivière / FDPMA
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le contrat Loing a pour objectif l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Suite à la réalisation d'un diagnostic du territoire, des enjeux et des objectifs prioritaires ont été définis et déclinés en programme d'action. Améliorer la qualité physique des cours d'eau et des milieux humides - restaurer la continuité écologique - améliorer la qualité du lit et des berges - entretenir la ripisylve - acquérir, gérer et restaurer des zones humides - aménager les exutoires de drains (zones tampons) - déconnecter les plans d'eau Améliorer la quantité et la qualité des eaux souterraines - diminuer les pollutions diffuses sur les BAC	

- diminuer les pollutions diffuses sur les zones non agricoles
- réhabiliter les installations d'assainissement non collectif

Améliorer la qualité des eaux superficielles

- réhabiliter les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement
- diagnostic des systèmes d'assainissement
- mettre en place des schémas directeur et zonages « eaux pluviales »

Améliorer la qualité des eaux distribuées

- distribuer une eau de qualité conforme (études/diagnostics pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable)
- Etude BAC et mise en place des périmètres de protection

Animation et communication

- Formation des nouveaux élus sur les différentes thématiques du contrat

LES ACTIONS PHARES DU CONTRAT

- Renaturation du Solin
- Lancement d'une démarche de concertation autour du Siphon de Buges
- Aménagement d'un traitement tertiaire après la station de Chalette-sur-Loing
- Aménagement des exutoires de drains
- Récupération du bon état sur la masse d'eau de l'Aveyron (hors périmètre du SAGE)

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2014 (animation, études, travaux,...)

- Préparation du futur contrat global Loing en Gâtinais

LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2015 (animation, études, travaux,...)

- Signature du contrat global Loing en Gâtinais 2015 - 2018

Pour plus de renseignements contactez :

Guillaume KPAMEGAN – Animateur du Contrat global d'actions Loing en Gâtinais

Syndicat Mixte du Pays Gâtinais

236 rue du Général de Gaulle – B.P. 36

45220 CHATEAU-RENARD

Tél. 02.18.20.01.65

Mail : guillaume.kpamegan@pays-gatinais.com

CONTRAT BONNEE



SIBB

<u>Nom :</u>	Contrat territorial de la Bonne et de ses affluents
<u>Etat d'avancement :</u>	Le contrat territorial de la Bonne est en cours d'exécution. Il a été signé le 5 juin 2013.
<u>Structure porteuse :</u>	Syndicat intercommunal du bassin de la Bonne
<u>Territoire :</u>	Le contrat concerne le périmètre du bassin versant de la Bonne. D'une superficie totale d'environ 182 km ² , il s'étend sur le département du Loiret, à l'Est d'Orléans et concerne 8 communes. Affluent rive droite de la Loire, la Bonne prend sa source dans le Loiret sur la commune d'Ouzouer-sur-Loire pour confluer avec la Loire sur la commune de Germigny-des-Prés.
<u>Masses d'eau « cours d'eau » concernées</u>	FRGR0296 – La Bonne depuis sa source jusqu'à sa confluence avec la Loire FRGR1144 – Le Saint Laurent et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Bonne FRGR1159 – Le Mirloudin et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Bonne
<u>Thématiques :</u>	☐ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☐ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
<u>Signataires/ Partenaires :</u>	-la structure porteuse : le syndicat intercommunal du bassin de la Bonne -les financeurs : l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le conseil régional du Centre et le conseil général du Loiret
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le contrat territorial vise la reconquête du bon état écologique de la Bonne et de ses affluents afin de remplir les objectifs fixés par la réglementation et de satisfaire les riverains. Il s'appuie sur des travaux de restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et d'amélioration de la continuité écologique. Ces travaux font l'objet d'une déclaration d'intérêt général (DIG).	
LES ACTIONS PHARES DU CONTRAT	
Remise en eau de l'Ancienne Bonne. Suppression de 9 ouvrages. Restauration de la continuité écologique sur l'ensemble du linéaire et notamment 3 moulins (Ruets, Foulon, Saumaire) Etude pour la restitution de la continuité écologique sur le moulin Roland.	
LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2014 (animation, études, travaux,...)	
Animation du contrat, arrachage manuel de la Jussie, restauration de la ripisylve. Négociation, mise en place de projet avec 2 propriétaires de moulin (Ruets, Saumaire).	
LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2015 (animation, études, travaux,...)	
Animation du contrat. Inventaire communal des zones humides sur les communes du SIBB. Restauration de la continuité sur 2 moulins (Ruets, Saumaire). Effacement d'un ouvrage. Ripisylve, Jussie. Etude et négociation pour la restitution de la continuité écologique sur deux moulins (Foulon et Roland).	

Pour plus de renseignements contactez :

Antoine VERSEIL – Technicien de rivière
Syndicat intercommunal du bassin de la Bonne
8 place du Martroi
45730 SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE
Tél. 02.38.35.05.17 / 06.87.07.28.42
Mail : sibbonne@orange.fr

CONTRAT CENS

S.I.B.C.C.A

Syndicat Intercommunal des Bassins Versants
de la Bionne, du Cens, de la Crénolle
et de leurs Affluents

<u>Nom :</u>	Contrat Restauration Entretien du Cens et de ses affluents
<u>Etat d'avancement :</u>	Le contrat est en cours d'exécution. Il a été signé en mars 2009.
<u>Structure porteuse :</u>	Syndicat intercommunal des bassins versants de la Bionne, du Cens, de la Crénolle et de leurs affluents (SIBCCA)
<u>Territoire :</u>	Le contrat concerne le périmètre du bassin versant du Cens. Il s'agit d'une rivière du Loiret qui se jette dans le canal d'Orléans à Combleux. Le bassin versant s'étend sur une superficie d'environ 244 km ² et concerne 7 communes.
<u>Masses d'eau « cours d'eau » concernées</u>	FRGR0298 – L'Oussance et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Loire
<u>Thématiques :</u>	☐ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☐ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
<u>Signataires :</u>	-la structure porteuse : Le S.I.B.C.C.A. -les financeurs : l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le conseil régional du Centre et le conseil général du Loiret
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le contrat vise l'amélioration de la qualité hydromorphologique du Cens et de ses affluents. Il comprend des actions de restauration et de renaturation des cours d'eau, des aménagements piscicoles et des actions de communication.	
LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2014 (animation, études, travaux,...)	
- Restauration de la ripisylve sur 14 km de rivières - Aménagement de 4 abreuvoirs rustiques - Amélioration du franchissement piscicole sur 2 ouvrages - Communication auprès des riverains	
LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2015 (animation, études, travaux,...)	
- Le CRE Cens et affluents est arrivé à son terme en 2014. L'année 2015 doit permettre d'établir un bilan du programme d'action, d'établir un nouvel état des lieux sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant (les affluents étant exclu de l'étude préalable de 2006) et proposer un nouveau programme d'action.	

Pour plus de renseignements contactez :

Amandine LECLERC – Technicienne de rivière - 06.25.34.30.07
Syndicat intercommunal des bassins versants de la Bionne, du Cens, de la Crénolle et de leurs affluents (SIBCCA)
21 route de Chécy
45470 TRAINOU
Tél. 02.38.21.83.32
Mail : sibcca45@gmail.com

CONTRAT BIONNE

S.I.B.C.C.A

Syndicat Intercommunal des Bassins Versants
de la Bionne, du Cens, de la Crénolle
et de leurs Affluents

<u>Nom :</u>	Contrat territorial de la Bionne et de ses affluents
<u>Etat d'avancement :</u>	Le contrat est en cours d'élaboration. Il a fait l'objet d'une étude préalable à la gestion durable des cours d'eau du bassin versant de la Bionne qui doit aboutir à l'élaboration d'un programme pluriannuel d'actions.
<u>Structure porteuse :</u>	Syndicat intercommunal des bassins versants de la Bionne, du Cens, de la Crénolle et de leurs affluents (SIBCCA)
<u>Territoire :</u>	Le contrat concerne le périmètre du bassin versant de la Bionne. La Bionne prend sa source sur la commune de Loury, dans le département du Loiret. Elle déverse ses eaux dans la Loire via le canal d'Orléans. Le bassin versant s'étend sur 98 km ² et concerne 11 communes.
<u>Masses d'eau « cours d'eau » concernées</u>	FRGR1182 – La Bionne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Loire
<u>Thématiques :</u>	☐ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☐ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
<u>Signataires/ partenaires :</u>	-la structure porteuse : Le S.I.B.C.C.A. -les financeurs : l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le conseil régional du Centre et le conseil général du Loiret
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le contrat en préparation vise à répondre aux enjeux suivants : - L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques - L'amélioration de la continuité écologique au niveau des ouvrages	
LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2014 (animation, études, travaux,...)	
Etude de restauration et de gestion durable des cours d'eau du bassin versant de la Bionne	
LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2015 (animation, études, travaux,...)	
Signature du contrat de travaux de restauration et de gestion durable des cours d'eau du bassin versant de la Bionne	

Pour plus de renseignements contactez :

Joachim COUDIERE – Technicien de rivière - 06.18.75.20.17.
Syndicat intercommunal des bassins versants de la Bionne, du Cens, de la Crénolle et de leurs affluents (SIBCCA)
21 route de Chécy
45470 TRAINOU
Tél. 02.38.21.83.32
Mail : sibcca45@gmail.com

CONTRAT MAUVES



Nom :	Contrat territorial du bassin des Mauves et de ses affluents 2012-2016
Etat d'avancement :	Le contrat territorial est en cours de mise en œuvre. Il a été signé le 17 avril 2012.
Structure porteuse :	Syndicat mixte du bassin des Mauves et de ses affluents
Territoire :	Le périmètre du contrat porte sur une seule masse d'eau « la Mauve et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire ». Le bassin versant s'étend sur environ 277 km ² et concerne 7 communes situées dans le département du Loiret : Baule, Baccon, Meung-sur-Loire, Le Bardon, Coulmiers, Rozières-en-Beauce, Huisseau-sur-Mauves.
Masses d'eau « cours d'eau » concernées	FRGR0301 – Les Mauves et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Loire
Thématiques :	☐ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☐ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
Signataires :	-la structure porteuse : le syndicat mixte du bassin des Mauves -les financeurs : l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le conseil régional Centre et le conseil général du Loiret.
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Une étude préalable a permis de définir les actions à mener pour préserver et restaurer les fonctionnalités des cours d'eau du bassin versant des Mauves et répondre ainsi aux objectifs de bon état des eaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau. Les actions concernent le lit mineur et ses annexes, la ripisylve et les berges, et la continuité écologique. • restauration du lit, de la ripisylve et des annexes (11.5km) - retraits des encombrants et des obstacles divers - restauration de la ripisylve - ouverture du lit mineur - renouée du Japon à traiter - gestion des roselières • renaturation du lit mineur (2.7 km) - recharge granulométrique - mise en place de déflecteur - mise en place de banquettes enherbées • restauration de la continuité écologique (5 ouvrages) - contournement d'un ouvrage - ouverture permanente et aménagement d'un ouvrage - démantèlement d'une vanne frontale d'un moulin et de son radier - démantèlement d'un batardeau - remplacement et aménagement d'une buse En parallèle, des actions sur la gestion des ouvrages impactant la rivière (37) sont prévues afin d'améliorer le transit sédimentaire et la circulation des écoulements (mise en place de chasses sédimentaires)	

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2014 (animation, études, travaux,...)

Dans le volet Travaux :

- Renaturation du lit par la mise en place de banquettes, blocs, épis déflecteurs sur 3 secteurs d'un linéaire total de 500 mètres.
- Restauration du lit par l'ouverture du lit mineur (retrait d'embâcles et gestion de la ripisylve) sur 265 mètres linéaires.
- Restauration de la continuité écologique par arasement de seuil frontal de moulin

Dans le volet suivi :

- Mise en place d'indicateurs pour évaluation initial avant travaux d'arasement de seuil (analyses physico-chimie, IPR, IBD, IBGN)
- Suivi d'une population d'Ecrevisses à pieds blancs post-travaux (N+1)

Dans le volet animation/communication :

- Réalisation de panneaux modulables pour communiquer autour des chantiers
- Animation du technicien pendant « La Semaine des Rivières »
- Organisation d'un concours photo « un regard sur les Mauves »
- Conseil pour l'application du nouveau règlement d'eau des Mauves

LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2015 (animation, études, travaux,...)

Dans le volet Travaux :

- Renaturation du lit par la mise en place de banquettes, blocs, épis déflecteurs sur 1 secteur d'un linéaire total de 130 mètres.
- Restauration du lit par l'ouverture du lit mineur (retrait d'embâcles et gestion de la ripisylve) sur trois secteurs de 1030 mètres de linéaire cumulé.
- Restauration d'annexes hydrauliques (gestion de roselières) sur deux parcelles de 5,5 ha au total
- Restauration de la continuité piscicole par réalisation d'une échancrure dans la marche de la vanne d'un moulin.

Dans le volet suivi :

- Deux pêches électriques pour évaluation initial du peuplement piscicole avant travaux d'aménagement de seuil et suivi N+1 de la population piscicole après arasement d'ouvrage
- Suivi N+2 de la population de macro-invertébré et diatomées après travaux de renaturation.

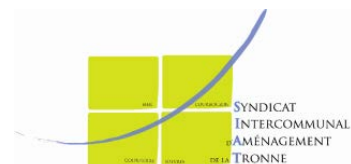
Dans le volet animation/communication :

- Animation du Technicien pendant « La Semaine des Rivières »
- Organisation d'un concours photo « un regard sur les Mauves »
- Conseil pour l'application du nouveau règlement d'eau des Mauves

Pour plus de renseignements contactez :

Elie MUSQUI – Technicien de rivière
Syndicat mixte du bassin des Mauves et de ses affluents
Mairie de Meung-sur-Loire
32 rue du Général De Gaulle
45130 MEUNG-SUR-LOIRE
Tél. 02.38.46.93.36
Mail : e.musqui@meung-sur-loire.com

CONTRAT TRONNE



Nom :	Contrat territorial de la Tronne et de ses affluents 2015-2020
Etat d'avancement :	Le contrat territorial est en cours de finalisation et devrait être signé prochainement.
Structure porteuse :	Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Tronne et de ses affluents (SIAT)
Territoire :	Le périmètre du contrat concerne le bassin versant de la Tronne. Il se situe en rive droite de la Loire, en Loir-et-Cher à une quinzaine de kilomètres à l'Est de Blois. Il s'étend sur une surface d'environ 125 km². Les cours d'eau du bassin drainent l'extrémité sud du plateau de Beauce soit les communes de Josnes, Concriers, Sérís, Talcy, Villexanton et La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine. Ils drainent aussi une partie de la plaine alluviale de la Loire sur les communes de Courbouzon, Mer, Suèvres, et Cour-sur-Loire.
Masses d'eau « cours d'eau » concernées (comprises dans le périmètre du SAGE)	FRGR1087 – La Tronne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Loire
Thématiques :	☐ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☐ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
Signataires :	<i>En cours d'approbation</i>
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le programme d'actions prévu sur le bassin de la Tronne et de ses affluents répond à plusieurs objectifs liés à la volonté d'amélioration globale du milieu naturel par le syndicat. Ces derniers se distinguent de la manière suivante : Améliorer la qualité de l'eau et des habitats - Favoriser l'auto-épuration - Lutter contre le colmatage - Diversifier les habitats - Gérer les encombres - Supprimer les plantes envahissantes Répondre à la banalisation morphologique des cours d'eau - Rétrécir le lit mineur - Diversifier les habitats - Diversifier les écoulements - Réaménager des berges - Planter de la végétation de berge Préserver et restaurer les bords de cours d'eau - Entretenir la végétation rivulaire Favoriser la continuité écologique - Effacer des ouvrages - Araser partiellement des ouvrages - Gérer les ouvrages - Aménager des dispositifs de franchissement	

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2014 (animation, études, travaux,...)

- Finalisation du programme d'actions et approbation du contrat
- DIG et enquête publique
- Instruction du dossier
- Présentation pour avis à la Commission Locale de l'Eau du 27 novembre qui s'est prononcée favorablement sur le projet de contrat.

LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2015 (animation, études, travaux,...)

- Signature du contrat
- Début des travaux de restauration (commune de Mer)
- Entretien de la végétation (commune de Mer)
- Rencontres avec les riverains

Pour plus de renseignements contactez :

Lucas GENTE – Technicien de rivière
Syndicat intercommunal d'aménagement de la Tronne et de ses affluents
Hôtel de Ville
9 rue nationale
41500 MER
Tél. 02.54.81.40.80
Mail : siat@orange.fr

CONTRAT CISSE



<u>Nom :</u>	Contrat territorial du bassin de la Cisse et de ses affluents
<u>Etat d'avancement :</u>	Depuis 2009, un 1 ^{er} contrat territorial est en place sur le bassin de la Cisse. Il est arrivé à échéance en Décembre 2013. Un projet de 2 ^e contrat territorial est actuellement en préparation et sera opérationnel pour la période 2016 – 2020.
<u>Structure porteuse :</u>	Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse et de ses affluents
<u>Territoire :</u>	Le périmètre du contrat correspond au bassin versant hydrographique de la Cisse (hormis le sous bassin de la Brenne). Il s'étend sur une surface d'environ 825 km ² sur les départements du Loir-et-Cher (41) et de l'Indre-et-Loire (31). Il concerne 59 communes pour près de 45 000 habitants et 7 masses d'eau.
<u>Masses d'eau « cours d'eau » concernées (comprises dans le périmètre du SAGE)</u>	FRGR2261 – La Sixtre et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Cisse FRGR0311a – La Cisse depuis sa source jusqu'à Chouzy-sur-Cisse FRGR1570 – La Cisse Landaie et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Cisse
<u>Thématiques :</u>	☒ Pollutions diffuses ☒ Milieux aquatiques ☒ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
<u>Signataires :</u>	-la structure porteuse : le syndicat mixte du bassin de la Cisse et de ses affluents -les financeurs : l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Région Centre
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le contrat territorial (CT) vise à reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Cisse. 4 enjeux stratégiques sont identifiés : ➤ Reconquérir la qualité des eaux superficielles et souterraines ➤ Restaurer et entretenir les cours d'eau du bassin ➤ Economiser l'eau et lutter contre les risques liés à l'eau ➤ Suivre, coordonner et sensibiliser à l'échelle du bassin Le programme d'actions du CT n°1 se décline en 10 fiches actions : ➤ Fiche action n°1 : Programme de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole ➤ Fiche action n°2 : Programme de lutte contre les pollutions phytosanitaires d'origine non agricole ➤ Fiche action n°3 : Programme de réhabilitation des unités d'assainissement collectif « points noirs » ➤ Fiche action n°4 : Programme de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif « points noirs » ➤ Fiche action n°5 : Programme global de restauration et d'entretien de la Cisse et de ses affluents ➤ Fiche action n°6 : Programme coordonné de maîtrise des espèces invasives – volet « ragondins » ➤ Fiche action n°7 : Opérations d'économie d'eau ➤ Fiche action n°8 : Opérations de maîtrise des risques liés à l'eau ➤ Fiche action n°9 : Animation et suivi du contrat de bassin ➤ Fiche action n°10 : Outils de communication et de sensibilisation	
LES ACTIONS PHARES DU CONTRAT	
➤ La restauration de la continuité écologique du moulin d'Arrivay, la restauration de la continuité écologique du plan d'eau de Mesland, la restauration morphologique de la Cisse à Nazelles-Négron et à Averdun, ... ➤ Projet agro-environnemental du bassin de la Haute Cisse - o Définition des MAE éligibles sur le territoire - o Information et sensibilisation des exploitants du territoire concerné - o Réalisation des diagnostics préalables obligatoires - o Conseil et préconisation aux exploitants volontaires - o Montage et dépôt du dossier individuel MAET	

- La restauration du marais des Tresseaux à Averdon
- La restauration & l'aménagement de la Zone Humide des Rinceaux à Molineuf
- La fusion des syndicats de rivière en un syndicat unique multithématique

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2014 (animation, études, travaux,...)

- Réalisation de l'étude bilan du contrat territorial du bassin de la Cisse n°1
- Réalisation de l'étude préalable au contrat territorial du bassin de la Cisse n°2
- Bilan quantitatif des actions menées dans le 1^{er} contrat (2008 – 2013) : 6,66 millions d'Euros de dépenses engagées dont 1,4 millions d'euros sur les milieux aquatiques (travaux de restauration & d'entretien)

LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2015 (animation, études, travaux,...)

- Poursuite des actions multithématiques (Cours d'eau, Zones Humides, désherbage communal, pollutions agricoles)
- Axe fort sur les ouvrages hydrauliques (restauration de la continuité écologique) et sur les pollutions d'origine agricole

Pour plus de renseignements contactez :

Ludovic COGNARD – animateur du Contrat Territorial « Cisse »

Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse

4 rue Bailli

41190 HERBAULT

Tél. 02.54.46.25.78

Mail : l.cognard-smbcisse@orange.fr

CONTRAT LOIR MEDIAN



<u>Nom :</u>	Contrat territorial Loir médian et ses affluents
<u>Etat d'avancement :</u>	En instance d'approbation
<u>Structure porteuse :</u>	Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Réalisations et d'Aménagement de la Vallée du Loir (SIERAVL)
<u>Territoire :</u>	Le contrat s'applique sur l'ensemble du bassin du Loir en Loir-et-Cher. Il concerne 122 communes pour environ 71 000 habitants, un peu plus de 1900 km de cours d'eau et 18 masses d'eau pour les eaux superficielles. Sur le périmètre du SAGE, il s'agit notamment des cours d'eau du Réveillon, de la Houzée, du Baignon et de l'Aigre en Loir-et-Cher.
<u>Masses d'eau « cours d'eau » concernées (comprises dans le périmètre du SAGE)</u>	FRGR1109 – La Brisse et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Loir FRGR1128 – La Houzée et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Loir FRGR1164 – Le Baignon et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Loir FRGR1138 – Le Réveillon et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Loir
<u>Thématiques :</u>	☒ Pollutions diffuses (Bassin du Boulon - hors périmètre du SAGE) ☒ Milieux aquatiques ☐ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
<u>Signataires :</u>	<i>Le contrat est actuellement en instance d'approbation.</i>
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le contrat territorial Loir médian et ses affluents (41) définit un programme d'actions pluri-thématiques en faveur de la lutte contre la pollution des eaux et l'atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Cadre sur l'Eau. Il porte sur les thèmes suivants : - la lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles, là où l'objectif de bonne qualité des eaux n'est pas atteint (d'origine agricole ou provenant des particuliers ou collectivités) et la lutte contre l'eutrophisation (qualité des eaux) ; - la reconquête de l'équilibre morphologique et du fonctionnement hydrologique des cours d'eau et milieux associés, ex : restauration du lit des cours d'eau, de l'espace de mobilité, de la connexion hydraulique des bras morts et boires...	
LES ACTIONS PHARES DU CONTRAT	
Concernant le volet « milieux aquatiques » - Amélioration de la diversité des habitats aquatiques - Réduction du colmatage du cours d'eau - Lutte contre les espèces envahissantes - Restauration de la ripisylve - Restauration de la continuité écologique - Animations pédagogiques auprès des scolaires Concernant le volet « pollutions diffuses et ponctuelles » d'origine agricole – bassin test : le bassin du Boulon - Plateforme d'expérimentation en partenariat avec la chambre d'agriculture et Axérial - Communication (document des sols du territoire, formations, document commun entre les prescripteurs) - Travaux limitant le transfert : zones tampons - Lutte contre les pollutions ponctuelles : plateformes de lavage collectives... - Plan Personnalisés d'Accompagnement des Exploitants (PPAE) : diagnostic + conseils - Mesures agro-environnementales climatique - eau - système	

Concernant le volet « pollutions diffuses et ponctuelles » en provenance des collectivités

- Plan de désherbage et ateliers pratiques sur le terrain pour accompagner les changements de pratiques
- Communication : animations « jardins au naturel » dans les écoles et sensibilisation du grand public

Suivi et évaluation du programme d'actions

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2014 (animation, études, travaux,...)

Volet « milieux aquatiques »

- Finalisation de la définition du programme d'actions du contrat suite aux études « diagnostics »
- Préparation des étapes de consultation préalables à la signature du contrat
- Du 17 novembre au 18 décembre 2014 : enquête publique relative au dossier de DIG et d'autorisation loi sur l'eau
- Ouverture coordonnée des ouvrages du Loir en période de hautes eaux : animation et information des propriétaires
- Suivi de l'expérimentation d'ouverture du clapet de Villeprovert (Saint Hilaire la Gravelle / Morée) en collaboration avec la délégation régionale de l'ONEMA
- Animations pédagogiques auprès des scolaires

Volet « pollutions »

- Réalisation de plans de désherbage et d'ateliers sur le terrain sur 4 communes
- Finalisation de la définition du programme d'actions agricole du contrat
- Préparation des modalités de la plateforme expérimentale avec la Chambre d'Agriculture et Axéreal
- Etude zones tampons sur le bassin du Boulon (collaboration Irstea et une stagiaire) (hors périmètre SAGE)
- Animations « jardins au naturel » dans les écoles

LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2015 (animation, études, travaux,...)

Volet « milieux aquatiques »

- Signature du volet « milieux aquatiques » du contrat en juin 2015-02-24
- Préparation et lancement des marchés publics pour les travaux
- Travaux de végétation en vu de préparer les actions de diversification des habitats prévues l'année suivante
- Chantier d'arrachage de Jussie
- Marché et lancement des études complémentaires sur les ouvrages complexes de la Braye
- Suivi scientifique de l'ouverture du clapet de Villeprovert (Saint Hilaire la Gravelle / Morée) en collaboration avec la délégation régionale de l'ONEMA / Information et pédagogie auprès des élus et des habitants
- Suivi et conseils dans le cadre des études complémentaires portées par des propriétaires privées sur des ouvrages hydrauliques complexes
- Ouverture coordonnée des ouvrages du Loir en période de hautes eaux : animation et information des propriétaires
- Animations pédagogiques auprès des scolaires

Volet « pollutions »

- Réalisation de plans de désherbage et d'ateliers pratiques sur le terrain sur 4 communes
- Elaboration de la méthodologie de la plateforme expérimentale avec la Chambre d'Agriculture et Axéreal
- Etude de dimensionnement d'une zone tampon humide sur le bassin du Boulon (hors périmètre SAGE)
- Animations « jardins au naturel » dans les écoles

Pour plus de renseignements contactez :

Natacha MOSNIER – Animatrice du Contrat territorial « Loir médian et affluents »

Hôtel de Ville et de Communauté

BP 20107

41106 VENDOME

Tél. 02.54.89.47.62

Mail : sieravl-animateur@vendome.eu

CONTRAT LOIR AMONT



<u>Nom :</u>	Contrat territorial Loir amont et ses affluents
<u>Etat d'avancement :</u>	Le contrat est en phase de mise en œuvre. Il a été signé le 14 novembre 2013.
<u>Structure porteuse :</u>	Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du Loir en Eure et Loir (SMAR Loir 28)
<u>Territoire :</u>	Le contrat s'applique sur le bassin versant du Loir dans le département d'Eure-et-Loir, soit une superficie d'environ 2400 km ² . Le territoire concerne 10 masses d'eau et s'étend sur plus de 400 km de cours d'eau permanents. Sur le territoire du SAGE, il concerne les bassins de la Conie et de l'Aigre. Le périmètre d'intervention du syndicat du Loir amont concerne 95 communes.
<u>Masses d'eau « cours d'eau » concernées (comprises dans le périmètre du SAGE)</u>	FRGR0493 – La Conie et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Loir FRGR0496 – L'Aigre et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Loir
<u>Thématiques :</u>	☒ Pollutions diffuses (Bassin de l'Ozanne – hors périmètre du SAGE) ☒ Milieux aquatiques ☐ Pollutions ponctuelles/Assainissement/Eaux pluviales ☐ Gestion quantitative
<u>Signataires :</u>	SMAR Loir 28 ; Agence de l'eau Loire Bretagne ; Conseil régional Centre ; Conseil général d'Eure-et-Loir ; Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir ; Fédération de pêche d'Eure-et-Loir
LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	
Le contrat territorial Loir amont et ses affluents (28) a pour objectif la reconquête : - de la qualité des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin du Loir en Eure-et-Loir - de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Ozanne (hors périmètre du SAGE) <u>Objectifs et principales actions :</u> Retrouver des rivières vivantes - restaurer la végétation des berges - rétablir la continuité écologique - diversifier et améliorer les habitats aquatiques - lutter contre les espèces indésirables - préserver les milieux connexes Réduire les pollutions diffuses <i>Actions agricoles</i> - mettre en place des mesures de gestion de la fertilisation azotée - permettre une baisse des concentrations en pesticides dans le milieu - réduire le transfert de polluant vers les eaux <i>Actions non agricoles</i> - mettre en œuvre des actions de désherbage alternatif - réaliser un suivi annuel des pratiques - communiquer vers les différents publics Gérer et suivre le contrat - animer et coordonner les actions prévues au contrat - informer et communiquer - suivre la qualité de l'eau	

LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE EN 2014 (animation, études, travaux,...)

Volet milieu aquatique :

Maîtrise d'ouvrage SMAR Loir 28 :

- Restauration légère de la ripisylve de la Foussarde de Frazé à Vieuvicq hiver 2014/2015 (60 000 TTC de travaux fait en 2014)
- Préparation de la campagne 2015/2016 de restauration de la ripisylve de l'Aigre
- Définition des travaux de renaturation du lit de l'Yerre à Arrou prévus en 2015
- Réalisation de 10 abreuvoirs sur le Loir, la Foussarde et la Sonnette (11 040 € TTC°)
- Etude de restauration de la continuité écologique à Romilly-sur-Aigre (28) : phase 1 Etat des lieux et diagnostic
- Etude de restauration de la continuité écologique des moulins de Masson et Quincampoix sur le Loir (28) : phase 1 Etat des lieux et diagnostic
- Etude de restauration de la continuité écologique du moulin Georges sur l'Ozanne (28) : phase 1 Etat des lieux et diagnostic
- Lutte contre les ragondins : achat de 60 cages et remises de queues (environ 2 000 collectées)
- Création du site internet du syndicat (6 744 € TTC)
- Enlèvement de 9 seuils sauvages empierrés (opération réalisée en interne par le technicien de rivières)
- Appui technique auprès des riverains pour aménagements de berges ou restauration de la végétation
- Procédure de DIG pour l'autorisation des travaux de restauration de la Thironne et de la Foussarde sur les 3 communes de Chassant, Thiron Gardais et la Croix-du-Perche
- Partenariat avec le CREN pour la mise en place de plan de gestions sur des zones humides appartenant à des privées

Maîtrise d'ouvrage fédé de pêche :

- Arrachage manuel de la Jussie sur la Conie et le Loir
- Lutte contre la renouée du Japon et la balsamine de l'Himalaya
- Restauration d'une frayère à broche existante à Bonneval
- Réalisation de 4 pêches électriques
- Animation dans 9 écoles

Maîtrise d'ouvrage chambre d'agriculture (hors SAGE Beauce)

- Mise en place d'un réseau de reliquats sortie hiver
- Signature de la charte des prescripteurs agricoles et réunion de travail
- Suivi des exploitants agricoles en MAE
- Réunion de présentation aux exploitants agricole de la démarche eau'ectif Ozanne
- Stand de présentation eau'ectif Ozanne comice agricole de Brou
- 1 visite d'aire de lavage
- 1 réunion avec les exploitants engagés dans MAE réduction d'intrants
- Dépôt dossier MAEC
- Elaboration de la méthodologie des diagnostics d'exploitation

LES PRINCIPALES ACTIONS PROGRAMMEES EN 2015 (animation, études, travaux,...)

Volet milieu aquatique :

Maîtrise d'ouvrage SMAR Loir 28 :

- Restauration légère de la ripisylve de la Foussarde
- Restauration légère de la ripisylve de l'Aigre
- Renaturation du lit de l'Yerre à Arrou prévus en 2015
- Réalisation d'abreuvoirs sur le Loir aval
- Finalisation de l'étude et lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre pour restaurer la continuité écologique à Romilly-sur-Aigre (28) : phase 1 Etat des lieux et diagnostic
- Finalisation de l'étude et lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre pour restaurer la continuité écologique des moulins de Masson et Quincampoix sur le Loir (28)
- Finalisation de l'étude et lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre du moulin Georges sur l'Ozanne (28) : phase 1 Etat des lieux et diagnostic
- Etude de restauration de la continuité écologique du Château de Frazé et du château de Charbonnières
- Lutte contre les ragondins : achat de 150 cages et remises de queues
- Création et diffusion d'une plaquette de présentation du syndicat
- Animation pendant la semaine des rivières organisée par la Région Centre
- Appui technique auprès des riverains pour aménagements de berges ou restauration de la végétation
- Partenariat avec le CREN pour la mise en place de plan de gestions sur des zones humides appartenant à des privées

Maîtrise d'ouvrage fédé de pêche :

- Poursuite des campagnes d'arrachage manuel de la Jussie sur la Conie et le Loir
- Lutte contre la renouée du Japon et la balsamine de l'Himalaya
- Renaturation du lit de l'Yerre à la Bazoche Gouet
- Restauration d'annexes hydrauliques
- Réalisation de pêches électriques
- Animation dans les écoles

Maîtrise d'ouvrage chambre d'agriculture (hors SAGE Beauce)

- Poursuite de l'ensemble des actions réalisées en 2014
- Réalisation des diagnostics et suivis d'exploitations agricoles
- Enquête des usages agricoles sur l'année 2014 pour suivi des indicateurs
- Actions de communication au niveau agricole avec notamment l'organisation d'une conférence sur le jardinage écologique
- Approfondissement des connaissances des communes à travers une visite en région à déterminer
- Fin 2014/début 2015 : réalisation d'un 4 pages de communication à l'échelle du bassin versant

Pour plus de renseignements contactez :

Céline MORIN – Animatrice du Contrat territorial Loir amont

SMAR Loir 28

Mairie de Bonneval

19 rue Saint-Roch

28800 BONNEVAL

Tél. 02.37.45.84.51

Mail : responsablestructure@smar-loir28.fr

Visiter le site internet du syndicat : www.smar-loir28.fr

RAPPORT FINANCIER ***2014***

Les dépenses totales (fonctionnement et investissement) du Sage Nappe de Beauce s'élèvent à **251 573,44 € pour l'année 2014**, études comprises.

A - Fonctionnement

Le bureau de la cellule d'animation du SAGE se situe dans les locaux du Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, situés 48 bis, Faubourg d'Orléans – 45300 PITHIVIERS. Le budget alloué au Sage Nappe de Beauce est intégré dans le budget du Syndicat Pays Beauce Gâtinais.

Les dépenses **de fonctionnement, d'études et de communication** s'élèvent à 250 524,65 €, répartis de la manière suivante :

- les charges à caractère général comprenant les frais courants (télécommunications, loyers, affranchissement, fournitures administratives, publications...) pour un montant de 149 519,88 € dont 88 742,99 € pour les études
- les charges du personnel : pour un montant de 99 586,02 €
- la ligne de trésorerie pour un montant de 1 418,75 € (frais financiers)

LE PERSONNEL DE LA CELLULE D'ANIMATION

Mme DE RUYVER Sophie :
Fonction : Chargée de Mission
Date d'embauche : 1^{er} juillet 2006
A temps plein (actuellement à 90 %)
Présence : lundi-mardi-jeudi-vendredi

Mme PINSON Catherine
Fonction : Secrétaire Comptable
Grade : Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
Date d'embauche : 01 juillet 2004
A mi-temps : 17,50 heures/semaine
Présence : les lundis et jeudis

Mme LARRAMENDY Alison
Fonction : Chargée de Mission
Date d'embauche : 1^{er} septembre 2008
A temps plein
Présence : du lundi au vendredi

Nous pouvons distinguer deux types de charges à caractère général :

*** les dépenses proratisées :**

Un pourcentage de répartition est affecté aux dépenses relatives à la gestion des locaux et aux dépenses courantes (énergie, location des locaux, fournitures de petit équipement, fournitures administratives, entretien et réparation, maintenance, ...)

Le pourcentage est fixé en 2014 à 40 %. Il correspond au poids du budget du SAGE par rapport au budget total du Syndicat Pays Beauce Gâtinais.

*** les dépenses propres au Sage :**

Elles sont prises en totalité (impression, frais de déplacements,...) car elles ne concernent que le Sage.

DEPENSES

Détail des articles de la section de fonctionnement :

*** Article 617 : Etudes et Recherches**

Mission du Groupement TELOSIA/HYDRIAD

Secteur 2 – Essonne Amont:

Solde sur le marché passé avec le groupement TELOSIA/HYDRIAD pour l'étude « Incidence des forages proximaux»

Montant du solde 16 230,75 €

(pour mémoire, montant total de l'étude 69 305,50 €)

Secteur 3 – La Cisse:

Solde sur le marché passé avec le groupement TELOSIA/HYDRIAD pour l'étude « Incidence des forages proximaux»

Montant du solde 14 064,74 €

(pour mémoire, montant total de l'étude 60 663,16 €)

Secteur 4 – Les Mauves :

Solde sur le marché passé avec le groupement TELOSIA/HYDRIAD pour l'étude « Incidence des forages proximaux»

Montant du solde 16 387,50 €

(pour mémoire, montant total de l'étude 60 616,27 €)

Etude « Réseau de suivi nitrates »

Marché passé avec la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre

Montant total du marché 42 060,00 €

*** Article 6237 : Communication**

Réalisation du site internet 4 561,00 €

Lettre du SAGE n° 12 2 205,42 €

Plaquettes Zones Humides 2 427,00 €

Guide méthodologique et documents d'urbanisme 6 600,00 €

Guide pratique du SAGE 6 226,80 €

Carte de visite 330,00 €

*** Article 6251 : Frais de déplacements**

Sont pris en compte, tous les frais occasionnés par les déplacements effectués par les salariés de la cellule d'animation du SAGE (réunion de groupes de travail, participations aux réunions organisées par les acteurs locaux, réunion des comités de pilotage...) :

Pour un montant total de : 2 084,18 €

*** Article 6261 : Frais d'affranchissement**

Les dépenses enregistrées à cet article s'élèvent à 9 116,55 €.

Ce montant correspond à l'envoi des invitations et dossiers expédiés aux membres des comités de pilotage, de la CLE et du bureau de la CLE, pour la participation aux réunions qui se sont déroulées au

cours de l'année 2014. Cette année, la dépense est plus élevée que les années précédentes et ce, dû à l'envoi du guide pratique du SAGE et du guide méthodologique,

B – Investissement

Les dépenses totales de la **section d'investissement** s'élèvent à 1 048,79 €
Répartis de la manière suivante :

Logiciel informatique et sauvegarde	626,40 €
Acquisition de lampes de bureaux	422,39 €

RECETTES

Les financeurs sont les suivants :

- Agence de l'Eau Seine Normandie
- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Conseil Régional du Centre
- Conseil Régional d'Ile de France

Ils participent à parts égales (25 %) au fonctionnement, aux études et à la communication de la CLE.

Les subventions s'élevaient à 47 001,25 € par organisme financeur pour le fonctionnement et la communication (hors études). Leur versement varie selon les règles de chaque organisme et l'avancement des travaux (études). Au cours de l'année 2014, nous avons perçu :

- 148 791,21 € pour le fonctionnement et la communication (soldes 2013 et acomptes 2014)
- 36 508,00 € pour les études

RAPPORT FINANCIER 2014

DEPENSES			
	Postes	Budget voté 2014	Réalisé
FONCTIONNEMENT	011 - charges à caractère général	268 468,00 €	149 519,88 €
	60612 - Energie électricité	1 800,00 €	1 937,48 €
	60623 - Alimentation	120,00 €	14,36 €
	60631 - Fournitures entretien	100,00 €	
	60632 - Fournitures de petit équipement	100,00 €	76,36 €
	6064 - Fournitures administratives	1 500,00 €	1 651,97 €
	6068 - Autres matières et fournitures	100,00 €	12,93 €
	611 - Contrats de prestation de service (pith.net)	2 300,00 €	2 235,60 €
	6132 - Locations immobilières	12 000,00 €	10 560,00 €
	6135 - Locations mobilières	3 500,00 €	3 356,05 €
	61558 - Entretien et réparation	3 000,00 €	1 184,28 €
	6156 - Maintenance	1 800,00 €	1 156,20 €
	616 - Primes assurance	3 800,00 €	1 288,72 €
	617 - Etudes et recherches	190 448,00 €	88 742,99 €
	6182 - Documentation générale	250,00 €	219,60 €
	6185 - Frais colloques	500,00 €	722,80 €
	6188 - Autres frais divers	1 100,00 €	158,00 €
	622 - Rémunérations d'intermédiaires honoraires		
	6228- Rémunérations intermédiaires divers	2 400,00 €	
	6231 - Annonces et insertion	450,00 €	
	6232 - Fêtes et cérémonies	1 000,00 €	
	6237 - Publications	30 000,00 €	22 350,22 €
	6244 - transports administratif	- €	
	6251 - Voyages et déplacements	3 000,00 €	2 084,18 €
	6261 - Frais d'affranchissements	5 000,00 €	9 116,55 €
	6262 - Frais de télécom	3 000,00 €	1 684,93 €
	627 - service bancaire et assimilé	1 200,00 €	966,66 €
	012 -Charges de personnel	101 835,00 €	99 586,02 €
	6332 - Cotisations versées au F.N.A.L	70,00 €	66,44 €
	6336 -Cotisations CNFPT	1 300,00 €	1 296,33 €
	6338 - autres impôts, taxes sur rémunération	300,00 €	199,42 €
	6411- Personnel titulaire	14 000,00 €	11 807,05 €
	64112 - Supplément familial	15,00 €	13,80 €
	64118 - autres indemnités	2 000,00 €	1 757,08 €
	64131 - Personnel non titulaire	55 000,00 €	52 053,00 €
	64138 - Autres indemnités		2 744,08 €
	6451 - Cotisations URSSAF	18 500,00 €	18 367,58 €
	6453 - Cotisations retraite ircantec - cnracl	6 000,00 €	5 738,87 €
	6454 - Assedic	3 500,00 €	3 016,09 €
	6455 - Cotisations pour assurance du personnel	- €	1 585,37 €
	6474 - versements aux œuvres sociales	850,00 €	671,63 €
	6475 - Médecine du travail	300,00 €	269,28 €
	66 - Charges financières	4 550,00 €	1 418,75 €
	6615 - Intérêts comptes courants et dépôts créditeurs	4 550,00 €	1 418,75 €
	SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT		250 524,65 €
INVESTISSEMENT	21 - Immobilisations corporelles	3 600,00 €	1 048,79 €
	2051 - concessions, brevets, licence	1 000,00 €	626,40 €
	2181 - Installations générales	100,00 €	
	2183 - Matériel de bureau et informatique	2 000,00 €	422,39 €
	2184 - Mobilier	500,00 €	
	2188 - autres		
	SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT		1 048,79 €
	TOTAL DÉPENSES	378 453,00 €	251 573,44 €

RECETTES PERCUES EN 2014 (FONCTIONNEMENT ET COMMUNICATION)

	Voté en 2014	Participations reçues en 2014		
		TOTALITÉ	Soldes 2013	Acomptes 2014
Conseil régional du Centre	47 001,25 €	23 500,50 €		23 500,50 €
Conseil régional d'Ile de France	47 001,25 €	28 200,00 €		28 200,00 €
Agence de l'eau Loire Bretagne	47 001,25 €	54 784,71 €	15 590,17 €	39 194,54 €
Agence de l'eau Seine Normandie	47 001,25 €	42 306,00 €	24 886,00 €	17 420,00 €
Total des recettes	188 005,00 €	148 791,21 €		

RECETTES PERCUES EN 2014 (ÉTUDES)

	Participations reçues en 2014
Conseil régional du Centre	30 208,00 €
Conseil régional d'Ile de France	6 300,00 €
Agence de l'eau Loire Bretagne	
Agence de l'eau Seine Normandie	
Total des recettes	36 508,00 €

DETAIL DES SUBVENTIONS POUR LE PROGRAMME D' ACTIONS 2014

Nom du financeur	Nature de l'aide	date de l'accord de l'aide financière	Aides prévisionnelles	Bases subventionnables (dépenses réelles)	Subventions réelles à percevoir	Subventions reçues au 31.12.2014	Solde à percevoir des dossiers 2014
A.E.S.N	Fonctionnement	convention n° 1050233 du 04/12/2014	34 839,00 €	123 296,12 €	30 824,03 €	17 420,00 €	13 404,03 €
	communication	convention n° 1050234 du 04/012/2014	12 163,00 €	39 534,33 €	9 883,58 €		9 883,58 €
A.E.L.B	Fonctionnement	Dossier n° 130576401 du 27/01/2014 décision modificative du 26/06/14 taux 37,50 % nouveau montant de l'aide : 51313,13 €	34 208,75 €	135 988,32 €	33 997,08 €	34 207,04 €	209,96 €
	communication	N° Dossier n° 130581701 du 27/01/2014	9 975,00 €	26 842,13 €	6 710,53 €	4 987,50 €	1 723,03 €
Région Centre	Fonctionnement et communication	Dossier n° 00091694 Date de décision : 14/03/2014	47 001,25 €	162 830,45 €	40 707,61 €	23 500,50 €	17 207,11 €
Région Ile de France	Fonctionnement communication	Avenant n°1 convention pluriannuelle du 18/08/2014 25 % des dépenses dans la limite de 60000 €/an	47 000,00 €	162 830,45 €	40 707,61 €	28 200,00 €	12 507,61 €
TOTAL DES SUBVENTIONS REELLES A PERCEVOIR					162 830,45 €		
TOTAL DES SUBVENTIONS RECUES au 31 12 2014						108 315,04 €	
TOTAL DES SUBVENTIONS A PERCEVOIR (SOLDES)							54 515,41 €

Détail des subventions pour l'étude "Incidence des forages proximaux – secteurs 2 – 3 – 4 "

Nom du financeur	Nature de l'aide	Base subventionnable (montant étude)	Date de l'accord de l'aide financière	Aides accordées	Aides à recevoir compte tenu du montant définitif de l'étude	Aides reçues au 31.12.2014	Solde des subventions à recevoir
A.E.S.N	<i>Etude "incidence des forages agricoles" secteur 2</i>	69 305,50 €	Convention n° 1033230(1) du 09 mars 2012 prolongée par avenant du 1er juillet 2014	17 500,00 €	17 326,38 €	14 000,00 €	3 326,38 €
	<i>Etude "incidence des forages agricoles" secteur 3</i>	60 663,16 €	Convention n° 1033232 (1) du 09 mars 2012 prolongée par avenant du 1er juillet 2014	15 250,00 €	15 165,79 €	12 200,00 €	2 965,79 €
	<i>Etude "incidence des forages agricoles" secteur 4</i>	69 930,93 €	Convention n° 1033234(1) du 09 mars 2012 prolongée par avenant du 1er juillet 2014	17 500,00 €	17 482,73 €	14 000,00 €	3 482,73 €
A.E.L.B	<i>Etude "incidence des forages agricoles" secteurs 2-3-4</i>	199 899,59 €	Dossier n° 110069101 du 04/03/2011	50 000,00 €	49 974,90 €	25 000,00 €	24 974,90 €
	<i>Etude "incidence des forages agricoles" secteurs 2-3-4</i>	199 899,59 €	Attribution aide du 11/05/2012 dossier n° 00075232	49 936,00 €	49 974,90 €	49 936,00 €	0,00 €
Région Ile de France	<i>Etude "incidence des forages agricoles" secteurs 2-3-4</i>	199 899,59 €	convention ref 11009391 du 17/10/2011	50 000,00 €	49 974,90 €	11 631,85 €	38 343,05 €
TOTAL						126 767,85 €	73 092,84 €

DETAIL DES SUBVENTIONS POUR L'ETUDE "SUIVI NITRATES" 2013-2014

Nom du financeur	Nature de l'aide	Base subventionnable montant étude	date de l'accord de l'aide financière	Aides accordées	Aides réelles à recevoir compte tenu du montant définitif de l'étude	Aides reçues au 31.12.2014	Solde des subventions à percevoir
A.E.S.N	Estimation de la teneur en nitrate de l'eau s'infiltrant à partir d'un échantillon de parcelles situées en zone vulnérable sur le périmètre du SAGE	42 060,00 €	convention n° 1043742(1)2013 du 23 septembre 2013	10 500,00 €	10 500,00 €	8 400,00 €	2 100,00 €
A.E.L.B	Estimation de la teneur en nitrate de l'eau s'infiltrant à partir d'un échantillon de parcelles situées en zone vulnérable sur le périmètre du SAGE	42 060,00 €	Dossier n° 130460501 du 24/10/2013	10 480,00 €	10 480,00 €	0,00 €	10 480,00 €
Région Centre	Estimation de la teneur en nitrate de l'eau s'infiltrant à partir d'un échantillon de parcelles situées en zone vulnérable sur le périmètre du SAGE	42 060,00 €	Attribution aide du dossier n° 00089908	10 480,00 €	10 480,00 €	5 240,00 €	5 240,00 €
Région Ile de France	Estimation de la teneur en nitrate de l'eau s'infiltrant à partir d'un échantillon de parcelles situées en zone vulnérable sur le périmètre du SAGE	42 060,00 €	réf du reçu lettre du CR IDF : info sur le montant voté par la commission permanente du 04/04/2013	10 515,00 €	10 515,00 €	4 950,00 €	5 565,00 €

TOTAL	18 590,00 €	23 385,00 €
--------------	--------------------	--------------------

